41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 2. — 15 Février 1892



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1892

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME FRANÇAISE
EST-ELLE LA FILLE DE LA RÉFORME ALLEMANDE?

I. — Lefèvre d'Étaples.

« Parmi les grandes figures qui s'élèvent autour du berceau de la Réforme française, il n'en est pas de plus vénérable et de plus pure que celle de Lefèvre d'Etaples. Ce pieux docteur de l'Université de Paris [il était maître ès-arts et prêtre, non docteur] qui, après avoir accompli, comme les sages de l'antiquité, de lointains voyages à la recherche de la vérité[1], commenté tour à tour Aristote, Euclide, Boèce, passe à l'étude de saint Paul, et, bien avant Luther et Zwingle, voit poindre dans ses solitaires méditations l'aube d'une rénovation évangélique, après laquelle soupiraient tant d'âmes depuis les jours de Valdo et de Gerson, nous apparaît comme la personnification de l'esprit humain transporté sur le seuil d'un monde nouveau qui découvre ses magnifiques perspectives... Il représente dans leur union intime la Renaissance et la Réforme[2]. »

Sa réputation égalait celle d'Érasme, et lui valut l'estime et la protection de Louis XII[3] et celle de François Ier. « Il fut

1. « Ses voyages en Asie et en Afrique, dont parlent quelques écrivains, ne peuvent être qu'une fable;... on n'en trouve pas la moindre trace dans ses ouvrages, ni dans ceux des contemporains. » (Graf, *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Etaples*, Strasb., 1845, p. 5.)

2. Jules Bonnet, *Récits du XVIe siècle*, Paris, 1875, p. 1.

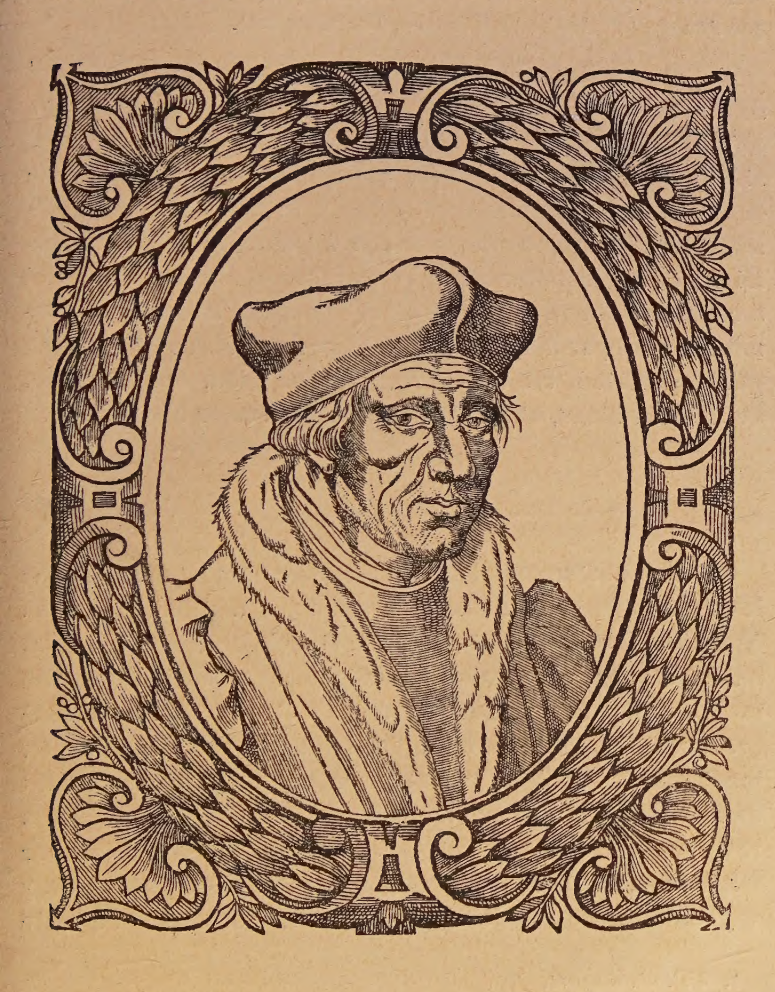
3. En 1507, on le trouve même à Bourges, à la suite de la cour; mais ce milieu tumultueux lui convenait peu.

célébré à l'envi par les humanistes comme le restaurateur de la philosophie, le promoteur de la renaissance des lettres et des sciences au sein de l'Université. N'eût-il été que cela, il aurait déjà bien mérité de la Réforme. Mais il eut le privilège de la préparer plus directement encore par ses travaux sur l'Écriture sainte[1]. » Profondément plongé dans les superstitions romaines, Lefèvre ne passa point subitement des ténèbres à la lumière ; mais son évolution, lente et progressive, s'opéra d'une façon plus régulière et plus normale que celle de Luther, qui, n'avançant que grâce à la contradiction, procède par saccades et par bonds, suivis parfois de retours en arrière. Né vers 1455, Lefèvre avait plus de cinquante ans lorsqu'il délaissa les autres études pour s'adonner à celle de la Bible.

Il composa en 1508, dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où son disciple Briçonnet lui avait donné asile, l'ouvrage qui fut imprimé l'année suivante par Henri Estienne : *Quincuplex Psalterium, gallicum, romanum, hebraicum, vetus et conciliatum.* Ce livre contient les trois versions ou revisions latines que Jérôme a faites du psautier (*gallicum*, texte adopté en Gaule ; *romanum*, adopté à Rome ; *hebraicum*, traduit de l'hébreu), plus la version antérieure à saint Jérôme (*vetus*), et la revision de Lefèvre (*conciliatum*). Sachant peu d'hébreu, celui-ci a emprunté à l'*hebraicum* de son devancier, dont il laisse de côté les meilleurs endroits, les trop rares corrections qu'il fait subir au *gallicum*. M. Lutteroth a fait observer[2] que l'*Osculamini filium* du psaume II, 12, qui a définitivement prévalu sur *Attende disciplinam* et *Adorate pure*, appartient bien à Lefèvre ; il eût dû ajouter que c'est malheureusement l'unique amélioration qu'on lui doive. Plus malheureusement encore, imbu des préjugés du moyen âge, Lefèvre dédaigne le sens littéral, « bon uniquement pour les aveugles », et voit partout un sens spirituel. D'après le commentaire qu'il a joint à chaque psaume, presque tous concernent le Christ, et quelques-uns l'Eglise (le 140e concerne les hérétiques). Malgré la

1. Herminjard, *Correspond. des réformateurs*, I, 4.
2. Article Lefèvre dans l'*Encyclop. des sciences relig.*

fausseté de cette méthode d'interprétation, le *Psautier Quincuplex* n'en est pas moins un signe des temps : comme Laurent Valla, comme Érasme, après avoir parcouru glorieusement tout le cycle des connaissances humaines, Lefèvre ne



peut étancher sa soif de vérité que dans l'Écriture sainte. Il dit dans la préface :

Pendant longtemps je me suis attaché aux études humaines, et j'ai à peine goûté du bord des lèvres les études divines. Mais déjà

dans le lointain une lumière si brillante a frappé mes regards, que les doctrines humaines m'ont semblé des ténèbres en comparaison des études divines, tandis que celles-ci m'ont paru exhaler un parfum dont rien n'égale la douceur. C'est depuis qu'on les a abandonnées que les monastères dépérissent, que la piété est morte et que l'on préfère les biens d'ici-bas à ceux du ciel.

L'année suivante (1510), il commentait le traité de Richard de Saint-Victor *De superdivina Trinitate*, qu'il ne publia qu'en 1519[1]. Le prologue de Richard de Saint-Victor débute ainsi : « Le juste vit par la foi. » Le commentaire débute de la même manière : « Fais attention que nous vivons par la foi, par l'esprit ; que nous plaisons à Dieu par la foi, que la foi engendre l'espérance, et l'espérance la charité. Si ce qui a commencement, milieu et fin est parfait, l'homme est parfait qui croit par la foi, qui attend par l'espérance et qui aime par la charité. Il croit en Dieu, il attend Dieu, qui est la fin de tous les biens, et il l'aime par-dessus toutes choses. »

II. — Commentaire sur les épîtres de Paul.

En 1512, Lefèvre publiait à Paris son commentaire latin sur les épîtres de saint Paul, ouvrage digne d'attention à tous égards. D'abord, au texte fautif de la Vulgate l'auteur a joint hardiment sa propre traduction faite sur le grec, bien que cette innovation suffît pour le rendre suspect de préférer l'Église grecque, schismatique, à l'Église latine, catholique[2]. Ensuite, tandis que les scolastiques et les mystiques ne cherchaient dans la Bible qu'un point d'appui pour leurs subtilités et leurs rêveries, Lefèvre « se mit à l'étudier en elle-même et par elle-même, sans vouloir la plier à un système étranger, y voyant la parole de Dieu supérieure à tout système et à toute

1. *Biblioth. du prot.*

2. R. Simon, *Biblioth. critiq.*, Bâle, 1709, in-12, II, 385. — Quelques-uns, dit Lefèvre, dans l'épître dédicatoire adressée à Briçonnet, nous accuseront de témérité et d'audace pour avoir osé ajouter au texte de saint Jérôme la traduction du grec ; mais la Vulgate n'est pas l'œuvre de saint Jérôme, qui la critique fréquemment : assertion que l'histoire mieux connue n'a pas confirmée.

opinion humaine, la seule règle de la vérité religieuse[1] ». Son livre, qui a fait époque en ramenant l'exégèse dans la véritable voie, eut sous un autre rapport une destinée plus glorieuse encore. « Si la préface du Psautier, dit M. Herminjard (I, 4), nous révèle une nouvelle phase dans la vie de Lefèvre, son commentaire sur saint Paul marque une date importante dans l'histoire de la Réformation. L'obligation de s'en tenir uniquement à l'Écriture sainte, source et règle du vrai christianisme, l'insuffisance des œuvres comme moyen de salut, y sont clairement annoncées. — Il ne serait pas légitime de prétendre qu'à l'origine Lefèvre n'a point compris la portée de ces doctrines, ni prévu l'imminence d'une révolution religieuse. C'est, en effet, vers l'année 1512 qu'il disait déjà à Guillaume Farel, son élève : « Mon fils, Dieu renouvellera le monde et tu en seras le témoin. » Parole prophétique à laquelle le passage suivant, tiré de son ouvrage sur saint Paul, peut servir de commentaire : *L'Église suit malheureusement l'exemple de ceux qui la gouvernent, et elle est bien loin de ce qu'elle devrait être. Cependant les signes du temps annoncent qu'un renouvellement est prochain, et pendant que Dieu ouvre de nouvelles voies à la prédication de l'Évangile par les découvertes et les conquêtes des Portugais et des Espagnols dans toutes les parties du monde, il faut espérer qu'il visitera aussi son Église et qu'il la relèvera de l'abaissement dans lequel elle est tombée.* »

Ce commentaire a donné lieu de nos jours à des appréciations contraires, dont l'une repose, nous semble-t-il, sur la confusion de deux choses distinctes, qu'il faut examiner séparément si l'on veut sortir du vague et du malentendu : l'influence dogmatique de Luther et son influence comme révolutionnaire.

Merle d'Aubigné écrivait en 1847[2] :

Avant 1512, dans un temps où Luther n'avait encore nullement marqué dans le monde, et s'en allait à Rome pour une affaire de moines, à une époque où Zwingle n'avait pas même commencé à

1. Graf, *Essai*, p. 37.
2. *Hist. de la réformation du XVI[e] siècle*, III, 498.

s'appliquer avec zèle aux saintes lettres..., Paris et la France entendaient l'enseignement de ces vérités vitales desquelles devait sortir la Réformation, et des âmes propres à les propager les recevaient avec une sainte avidité. Aussi Théod. de Bèze, parlant de Lefèvre d'Étaples, le salue-t-il comme celui « qui commença avec courage le renouvellement de la pure religion de Jésus-Christ »; et il remarque que, « de même qu'on vit autrefois l'école d'Isocrate fournir les meilleurs orateurs, de même on a vu sortir de l'auditoire du docteur d'Étaples des hommes les plus excellents de leur siècle et de l'Église.

La Réformation n'a donc point été en France une importation étrangère. Elle est née sur le sol français : elle a germé dans Paris... La Réformation suisse... fut indépendante de la Réformation allemande; la Réformation de la France le fut à son tour de celle de la Suisse et de celle de l'Allemagne... Si l'on ne regarde qu'aux dates, il faut donc le reconnaître, ce n'est ni à la Suisse ni à l'Allemagne qu'appartient la gloire d'avoir commencé cette œuvre, bien que seules jusqu'à présent ces deux contrées se la soient disputée. Cette gloire revient à la France. C'est une vérité de fait que nous tenons à établir, parce qu'elle a été peut-être jusqu'à présent méconnue.

En 1864, au contraire, M. Vollet s'exprimait ainsi[1] :

Nous croyons que faire de la Réforme française l'aînée de la Réforme allemande, c'est soutenir une thèse dont le principal argument consiste dans le patriotisme qui l'inspire, et la plus puissante autorité dans l'indulgence nationale qui l'accueille... Lefèvre nous semble dans son ouvrage aussi bon catholique (!) que peut l'être un fidèle éclairé quand il commente saint Paul. C'est donc à tort qu'on a rattaché à ce livre l'origine de la Réformation française. Il n'en fut ni le principe, ni la cause, ni même l'occasion (!).

En 1866, M. Herminjard, dont l'incomparable érudition a élevé un impérissable monument à la gloire des réformateurs, écrivait avec plus de mesure[2] :

A quel moment peut-on placer ce que Gérard Roussel appelle la « manifestation de l'Evangile »? La question n'intéresse pas seulement la biographie de Farel et de Roussel, mais aussi l'histoire de

1. *Etudes historiq. sur l'origine des Égl. réf. de France*, thèse de Strasb., pp. 3 et 4.
2. *Op. cit.*, I, 239.

la Réformation. Ce n'est pas ici le lieu de la traiter avec toute l'étendue qu'elle comporte. Il nous suffira de dire qu'on ne peut guère faire remonter au delà de l'année 1520, sinon les premiers symptômes, du moins les origines décisives de la Réforme française. Jusque vers cette époque, Lefèvre n'en était encore que le précurseur. Les sentiments et les convictions manifestés dans son commentaire de 1512 révèlent sans doute un cœur vivement attiré vers l'Évangile; mais l'influence de cet écrit fut très restreinte, et la Sorbonne, loin d'en incriminer les doctrines, ce qu'elle eût infailliblement fait si ce livre avait produit quelque fermentation dans l'opinion, se contenta de condamner la portion du commentaire où l'auteur niait que la traduction latine du Nouveau Testament fût l'œuvre de saint Jérôme.

Nous possédons d'ailleurs un témoignage irrécusable, qui établit que le commentaire de 1512 n'était que le prélude bien imparfait de la « manifestation de l'Évangile ». Farel, dans son *Vray usage de la croix*, s'exprime ainsi : ... « Combien que ce bon personnage [Jacques Faber Stapulensis] fût *du tout plongé en idolâtrie*, néanmoins, voyant qu'aucunes femmes avec chandelles allumées faisaient leur prière devant l'image de la déesse Isis, il obtint que cette image fût ôtée... Or ce bon personnage fit cela que je viens de dire, cependant qu'il était encore en si grande ignorance que nous avons tous été en la papauté. » L'événement auquel Farel fait allusion se passait en 1514, et par conséquent Lefèvre était encore deux ans après avoir publié son commentaire sur saint Paul « plongé en idolâtrie et en grosse ignorance ». Il n'en sortit que peu à peu et lentement, sous l'influence du mouvement inauguré par Luther, et qui, pénétrant en France, y fit éclore et fructifier les germes d'émancipation religieuse qui étaient demeurés jusque-là chez Lefèvre et dans son entourage vivants, sans doute, mais cachés (?). Ce qui prouve, en outre, que les vues religieuses de Lefèvre ont eu à subir un long développement avant qu'il se décidât à adopter certaines idées de la Réforme, c'est qu'on le voit encore en 1519 admettre et défendre (?) le culte des saints et l'efficace des prières pour les morts.

En d'autres termes, Lefèvre, qui ne sort de l'ignorance et de l'idolâtrie que grâce à Luther, est un disciple de celui-ci.

En rendant compte de la *Correspondance des Réformateurs*, M. Vulliemin écrivait[1] : « Nous ne pouvons plus croire que la

1. *Revue chrétienne*, 1867, p. 83. Voir aussi les années 1868, p. 596, et 1869, p. 65.

France ait devancé la Suisse et l'Allemagne dans les voies de la Réformation; nous devons reconnaître que la manifestation de l'Évangile en France n'a eu lieu qu'après que la Réforme allemande y avait fait, comme ailleurs, une immense sensation. »

Dans sa belle étude sur le même ouvrage[1], M. Dardier met en opposition le sentiment de Merle d'Aubigné, qu'il avait d'abord partagé[2], et celui de M. Herminjard, qu'il accentue encore dans le sens luthérien :

Il nous est prouvé (?) maintenant que la Réformation de la France a été très dépendante de celle de l'Allemagne en particulier... La Réforme française fut bien plutôt la fille que la sœur de la Réforme allemande... Celui qui a donné à la Réformation française une impulsion décisive, c'est Luther... Cette influence de Luther ne se manifesta chez le docteur d'Étaples qu'à partir de 1521... Les écrits du grand agitateur allemand étaient largement répandus en France avant 1520; Lefèvre les connaissait et c'est à partir de cette époque qu'il a parlé plus net et plus franc, et qu'il a laissé pour jamais les doctrines et les pratiques catholiques (?), que Farel laissera à son exemple (?)... On reconnaît à ces belles paroles [du commentaire de 1522] l'influence de Luther, et il nous est permis de douter que sans Luther Lefèvre les eût jamais prononcées. Il est certain que Luther ne se gênait pas pour dire que c'était de lui et non de ses amis de France ou de Suisse que l'impulsion était venue.

Dépassant à son tour M. Dardier, M. de Sabatier-Plantier[3] affirme que Lefèvre n'a exercé « aucune action sur l'opinion par ses cours, aucune par ses écrits antérieurs à 1520 » (p. 9), et que, si le commentaire de 1512 se rapproche sur certains points de la doctrine protestante, on y retrouve cependant « les doctrines fondamentales du catholicisme » (!) (p. 28). Il ajoute même que, « avant Lefèvre et indépendamment de son action, il s'est produit en France un mouvement religieux auquel il s'est associé » (!) (p. 62).

1. Journal *le Lien*, 1868, p. 156.
2. Voir sa *Réponse à la lettre aux protestants du Gard de Mgr l'évêque de Nîmes*, Nîmes, 1859, in-8, p. 7.
3. *Lefèvre d'Étaples*, thèse de Montauban, 1870.

Luther a-t-il donc agi si puissamment sur son précurseur? L'homme compétent qui a le plus profondément étudié, à deux reprises, les écrits de Lefèvre, M. Graf, se prononce nettement pour la négative. Il dit, page 32 de son dernier travail [1] :

Bien que les deux commentaires de Lefèvre sur les Évangiles (1522) et sur les épîtres catholiques (1527) aient paru après l'entrée en scène de Luther, nous pouvons cependant les comprendre avec le commentaire de 1512 dans une même recherche; car il ne s'y trouve aucune différence de point de vue, et l'on ne voit pas que l'enseignement de Luther ait exercé une influence réelle sur les opinions dogmatiques de Lefèvre.

Evidemment ceux qui professent l'opinion contraire n'ont pas assez tenu compte du commentaire de 1512, où, dès les premières lignes de la dédicace, l'autorité de l'Écriture sainte est affirmée sans réserve :

Comme la terre non cultivée ne produit que des chardons, les intelligences qui n'ont pas reçu le rayon divin ne peuvent rien produire de bon. Tout bien vient de Dieu. En lisant saint Paul et des commentaires sur ses épîtres, ce n'est pas aux hommes qui les ont composés qu'il faut regarder, mais à la vertu fertilisante d'en haut, à la bénédiction divine. Ces épîtres sont un don de Dieu; c'est là que se trouve la doctrine de Christ, et ceux qui les étudieront puiseront avec joie de l'eau à la source du Sauveur. — Tenons-nous aux enseignements des saints livres (I Tim. VI, 4, f° 213 de l'édition originale) [2]. — Ne suivons pas les préceptes et les dogmes humains, lesquels n'ont pas de fondement dans la lumière qui a brillé d'en haut; mais pensons que Christ est mort pour nous tous (Col. III, f° 185).

Lefèvre oppose la « doctrine céleste » à cette « sentine d'ignorance décorée du titre menteur de philosophie ». « La vraie philosophie, ajoute-t-il, procède de la sapience céleste qui est Christ. » (Col. II, 8, f° 184.)

1. *Faber Stapulensis, ein Betrag zur Geschichte der Reformation in Frankreich,* extrait de la *Zeitschrift für die historische Theologie,* 1852 (*B. du prot.*).
2. *B. de la Soc. bibliq.*

En s'occupant de saint Paul, qui attribue tout à la grâce de Dieu, il est presque profane de parler du mérite des œuvres, surtout vis-à-vis de Dieu. Car un mérite semble ne pas demander une grâce, mais exiger ce qui est dû ; attribuer un mérite aux œuvres, c'est presque avoir l'opinion de ceux qui croient que nous pouvons être justifiés par les œuvres... Ainsi ne parlons pas du mérite des œuvres, qui est bien petit ou presque nul, et célébrons la grâce de Dieu qui est tout... On ne peut attribuer réellement de mérite qu'à Jésus-Christ ; pour nous, confessons que nous n'avons aucun mérite devant Dieu, et espérons en sa grâce (I Cor. VIII, 8, f° 118). — Aucune des punitions et des mortifications que nous nous infligeons ne peut satisfaire pour nos péchés. Autrement pourquoi Christ aurait-il eu besoin de mourir? Mais Christ a satisfait pour nos péchés (Col. II, 16, f° 184).

Après avoir nié le mérite des œuvres et proclamé la gratuité du salut, Lefèvre désapprouve les prières en langue latine (I Cor. XIV, 16, f° 128) et le célibat des prêtres, qui les a livrés au diable par l'incontinence (I Tim. III, 13, f° 205). Voici comment il parle de quelques-unes des superstitions romaines :

Il y a des hommes dans ce temps qui apprennent au peuple une folle piété au lieu de la doctrine de Jésus-Christ. A quoi me sert de jeûner de nouveaux carêmes et de payer la légitime? Pourquoi me fier à des formules de prières dont l'auteur est inconnu, et laisser de côté les prescriptions apostoliques? Pourquoi mourir dans le froc quand on a vécu toute sa vie dans l'habit séculier? Rien de tout cela n'est ordonné par l'enseignement de Jésus-Christ, qui nous apprend à rechercher la grâce et la miséricorde de Dieu pour le salut, et non d'autres choses plutôt superstitieuses que religieuses... Attachons-nous donc au seul Christ et à la doctrine apostolique ; car elle suffit, elle est la première et la principale pour le salut (Rom. XVI, 17, f° 104). — Il serait déraisonnable sans doute de célébrer partout les stigmates des mains, des pieds, du côté d'un homme mortel ou d'une femme, et de ne rendre aucun honneur aux vrais stigmates du corps de Christ, par lesquels nous avons été rachetés... Gardons-nous de nous glorifier d'une autre croix que celle de notre Seigneur... Honorer les stigmates de Jésus-Christ et s'en glorifier ne peut être que la vraie religion; se glorifier de ceux d'autres hommes peut être de la superstition; suivons ce qui est certain, laissons ce qui est douteux (Gal. VI, 17, f° 162).

Enfin, et c'est ce qu'on n'a pas assez remarqué, il nie l'*opus operatum* [1], l'un des points fondamentaux de la doctrine catholique, et la réalité du sacrifice de la messe.

L'ablution dans l'eau matérielle du baptême ne justifie pas; mais elle est le signe de la justification par la foi en Christ; car les symboles sensibles sont les signes des choses et des infusions divines (Rom. IV, 9, fo 77).

Ce qui s'accomplit chaque jour par le ministère du prêtre, n'est pas tant un sacrifice réitéré qu'un acte fait en mémoire et en souvenir d'une seule et même victime, qui n'a été offerte qu'une fois. Toutes les fois que vous ferez cela, est-il dit, faites-le en mémoire de moi; car il a satisfait une fois pour tous. Et il n'y a pas d'autre mystère que le souvenir de sa divine oblation et consécration pour le salut de tous, par la présence de son corps et de son sang autrefois offert, souvenir qui sera plus agréable à Dieu que tout sacrifice et que toute oblation jusqu'à la fin du monde (Hébr. VII, 27, fo 243).

Voilà le Rubicon franchi! Après cela, il ne reste plus de la messe qu'une apparence (la messe à sept points que célébrera Roussel [2]); car qu'est-ce que la messe sans la transsubstantiation? Et, dogmatiquement parlant, qu'est-ce que le catholicisme dépouillé de la messe, de l'*opus operatum* et de l'infaillibilité de l'Église? Mais, écrivant avant que le travail de rénovation fût achevé dans son esprit, Lefèvre tâtonne, hésite, avance, s'arrête, et ne nous offre nullement un système bien

1. C'est-à-dire l'influence magique des sacrements.

2. En 1534, au moment où Du Bellay se rendait en Allemagne dans le dessein d'obtenir que des théologiens luthériens vinssent conférer avec des théologiens catholiques, « on avait aucunement, dit Fl. de Raemond (II, 698), ébranlé le roi sur la proposition d'une messe à sept points : ainsi fut appelée la messe qu'on désirait introduire, retenant toujours la même face et le même visage de l'Église catholique. En voici la forme. Premièrement, le prêtre avec la même cérémonie et à la vieille façon devait dire la messe. Mais il fallait qu'il y eût communion publique; voilà le premier point. Le second, que ce fût sans élévation. Le troisième, sans adoration. Le quatrième, que cette communion, tant pour le prêtre que pour le peuple, se fît sous les deux espèces. Le cinquième, qu'on ne fît commémoration pendant ce sacrifice (?) de la Vierge ni des saints. Le sixième, que cette communion se fît d'un grand pain commun, à la grecque... Et le septième, que le prêtre ne serait obligé au célibat. Voilà la messe à sept points,... ne différant qu'en deux points de la messe luthérienne; car celle-là se dit en langue vulgaire et se sert des hosties comme nous. »

agencé, clos et complet de toutes pièces. Il lui reste des lambeaux de ses anciennes croyances, véritable tunique de Nessus, qui s'arrache si difficilement. Il ne rejette ni la présence réelle, à laquelle l'Église a longtemps cru avant l'invention de la transsubstantiation, ni l'ubiquité du corps de Christ qui en découle [1], ni l'invocation des saints, ni le Purgatoire qu'il croit enseigné dans l'Écriture, ni la prière pour les morts, ni le Carême, ni la supériorité du célibat sur le mariage (I Cor. VII, f° 115). Il s'abstient d'attaquer l'Église romaine et la papauté, à laquelle il dénie toutefois le pouvoir temporel (Rom. XIII, 1, f° 98). En un mot, le commentaire de 1512 pose les principes fondamentaux du protestantisme sans en tirer les conséquences ; mais il les pose nettement. En d'autres termes, selon l'expression de Michelet [2] : « Six ans avant Luther, le vénérable Lefèvre enseigne le luthéranisme. » C'est un fait qui n'a rien de commun avec le patriotisme, et que Merle d'Aubigné a eu raison de mettre en lumière [3].

Si avant d'objecter que, en 1514, Lefèvre était encore, d'après le témoignage de Farel, « plongé en idolâtrie et grosse ignorance », on avait examiné la portée et la valeur de ce témoignage, on aurait bien vite reconnu que, loin d'aspirer à une exactitude minutieuse, le fougueux réformateur, qui jugeait la messe « digne de toute exécration », n'observe nullement ici les dates ni les nuances, qu'il n'est point un historien et qu'on ne peut s'en rapporter aveuglément à lui. Fût-il daté de 1514, son témoignage ne pourrait ébranler le fait que nous venons de constater ; à plus forte raison s'il est de beaucoup postérieur. Or l'*Épître à tous seigneurs*, qui le contient, « n'a pu être écrite avant 1548 » (Herminjard, II, 300). Après un intervalle de plus de trente années, les souvenirs de Farel étaient naturellement peu précis. Sur un point, la mémoire lui

1. C'est en confondant la présence réelle et la transsubstantiation que M. de Sabatier-Plantier a pu dire, à propos du commentaire de I Cor. XI 23 et 28, où il est question de la présence réelle : « Lefèvre semble avoir conservé l'idée catholique de la transsubstantiation. »

2. *Réforme*, p. 35.

3. Nous l'avons assez combattu ailleurs (*Cl. Marot et le Psautier huguenot*, I, 200-203) pour n'être pas suspect de partager toutes ses opinions indistinctement.

fait complètement défaut. Lefèvre, dit-il, n'interrompit la rédaction du Martyrologe qu'après en avoir publié deux mois; or il n'en a paru qu'un, celui de janvier. En ce qui concerne l'*opus operatum* et la transsubstantiation, rejetés par son maître dès 1512, la mémoire de Farel n'est guère plus fidèle : « Combien que maître Jacques Faber fût *ès lacs du pape* et qu'il tînt les choses les plus détestables de la papauté, comme est *la messe* et toute l'idolâtrie papale, néanmoins souventefois me disait que Dieu renouvellerait le monde et que je le verrais, ce que longtemps après quand il m'invitait à prêcher et à poursuivre comme j'avais commencé, je lui remis au devant : «Voici, par la grâce de Dieu, le commencement de ce qu'autrefois m'avez dit du renouvellement du monde : de quoi le bon personnage, pour lors fugitif hors de France, en remerciait Dieu, lui priant de parfaire ce qu'il avait vu commencer à Strasbourg. » (*Vray usage de la croix*, Gen. 1865, p. 170.) De même, les lignes suivantes contredisent absolument l'accusation de «grosse ignorance» : «Par sa parole, ce pauvre idolâtre me retira de la fausse opinion du mérite, *et m'enseigna que nous n'avions point de mérites, mais que tout venait de grâce et par la seule miséricorde de Dieu sans qu'aucun l'ait mérité* (p. 171). »

Reste l'accusation d'idolâtrie. Celle-ci est mieux fondée; car Lefèvre publiait encore en 1519 les *Contemplationes idiotæ de amore divino, de Virgine Maria, de vera animi patientia, de continuo conflictu carnis et animæ, de innocentia perdita, de morte*, Paris, H. Estienne, 8 août, in-4°. Il dit dans l'introduction : «Comme je visitais quelques couvents, il me tomba entre les mains un livre de je ne sais quel pieux et saint contemplateur qui n'avait d'autre nom que l'Idiote; je l'envoyai aussitôt à notre imprimerie[1]. » L'auteur du livre est le chanoine Raimond Jordan, théologien mystique du XIVe siècle. Briçonnet en détacha le chapitre de la Vierge, qu'il traduisit en français le 14 août et qu'il fit imprimer aussitôt, s. l. n. d., pour les religieuses de Faremoutiers[2]. — Ce chapitre est tout ce qu'il y

1. Graf, *Betrag*, p. 234.

2. *Les contemplations faites à l'honneur et louenge de la tressacrée Vierge Marie, par quelque devöte personne qui s'est voulu nommer l'idiote,*

a de plus idolâtrique. — Dans le courant de la même année, Lefèvre abandonna la rédaction du Martyrologe. Bien qu'il y soit surtout question de chrétiens mis à mort pour refus de sacrifier aux idoles, et bien qu'il s'y trouve plusieurs lettres papales remplies de citations bibliques, le livre nous transporte en plein merveilleux et en pleine superstition : la chasteté y est démesurément élevée au-dessus du mariage, et une prière à saint Vincent termine la légende versifiée de ce martyr. C'en est assez pour justifier le mot de Farel : « Ayant entendu la grosse idolâtrie qui était és prières des saints, et que ces légendes y servent comme le soufre à allumer le feu, il laissa tout et se mit du tout après la sainte Écriture[1] (p. 172). » Sans doute Farel plaçait sur le même rang l'adoration des espèces de la cène, à laquelle Lefèvre ne renonça que plus tard (voir la messe à sept points) et à une date inconnue. Réduite à ces termes, l'assertion du disciple de Lefèvre ne fait que confirmer l'analyse du commentaire de 1512.

La Sorbonne s'étant bornée à fulminer contre la thèse soutenue dans la préface, et n'ayant point incriminé les doctrines du livre, M. Herminjard en conclut que celui-ci n'avait point excité de fermentation dans les esprits. M. Graf apprécie autrement le fait[2] : « Quelques docteurs de Sorbonne voulurent faire condamner l'auteur comme hérétique pour avoir soutenu que la traduction de la Vulgate n'était pas de saint Jérôme, mais ils ne réussirent pas ; Lefèvre avait une trop grande réputation comme savant, *le nombre de ses disciples et de ses adhérents était trop grand* (*Erasmi Apolog. ad F.*, p. 22 A), et il avait de trop puissants protecteurs pour qu'on pût ainsi le condamner à la légère. *Les passions n'étaient d'ailleurs pas encore éveillées comme elles le furent quelques années après.* » En effet, considérant les doctrines romaines comme absolument inattaquables et n'éprouvant que du dédain pour

translatée par l'évêque de Meaux, le 14 août 1519 (*B. du prot.*). M. N. Weiss nous assure que les caractères sont ceux de Simon de Colines.

1. Ce dernier membre de phrase, qui donne à penser que Lefèvre ne s'était point jusque-là occupé de l'Écriture sainte, ressemble fort à une nouvelle inexactitude.

2. *Essai*, p. 81.

un commentaire biblique, les sorbonistes n'en avaient sans doute lu que la préface ; ils firent preuve d'une infatuation et d'un aveuglement étranges en ne relevant dans l'ouvrage qu'une hérésie comparativement fort anodine, et en laissant passer toutes celles qui entraînaient les plus graves conséquences. Rendu plus attentif par les événements, Béda trouva dans ce même livre cent quarante-trois propositions hérétiques, qu'il essaye de réfuter dans ses *Annotationes in Fabrum et in Erasmum,* s. d. (1526), in-4° (*B. du prot.*). Et dans ce nombre il ne comprend pas encore la négation de la transsubstantiation, qu'il juge peut-être prudent de passer sous silence.

« L'influence de cet écrit fut très restreinte, » dit encore M. Herminjard. Ce point vaut la peine d'être examiné. Sans aucun doute, l'influence d'un livre latin, destiné aux érudits, dut être bien moindre que celle d'un livre français qui aurait pénétré dans la masse du peuple. Mais comment un livre si hardi, qui rompait en visière à tant de préjugés, eût-il pu passer presque inaperçu ? N'était-il pas l'œuvre du plus grand des humanistes français, du restaurateur de la philosophie, du promoteur de la renaissance des lettres, des sciences et des travaux bibliques ; de celui qu'Érasme appelait « cet homme si pieux, si bon, si savant, qui a rendu de si grands services aux études et à tous les lettrés, qu'il méritait de ne jamais vieillir » (Herminjard, I, 23); du maître chéri et vénéré qu'entourait une pléiade de disciples illustres, Briçonnet, Clichtow, Roussel, D'Arande, Caroli, Vatable, Farel, Glaréanus, Mazurier, Berquin, Budé, Bérauld, Jean du Bellay, Louis de Ruzé, lieutenant civil, Cop, médecin de la cour, François Deloyne, président du Parlement, Étienne Poncher, évêque de Paris, Petit, confesseur du roi, Marguerite, François Ier [1], et pour tout dire en un mot, de l'hérétique qu'on allait bientôt ranger parmi les antéchrists, en compagnie de Reuchlin, d'Érasme et de Luther? Réimprimé en 1515, en 1517, en 1527, deux fois en 1531, et enfin en 1532 (soit sept éditions en vingt ans), ce livre eut

1. Voir notre *Etienne Dolet,* p. 30, ou *Bull. de l'hist. du prot.,* 2e série, XVI, 392.

un véritable succès. Érasme s'appuie sur l'exemple de Lefèvre *dont la gloire a surpassé la haine de ses adversaires*, pour se justifier d'avoir entrepris la revision du texte du Nouveau Testament et d'avoir critiqué les Pères : « Notre ami a fait pour les épîtres de Paul ce que j'ai fait pour le Nouveau Testament : il a opposé son interprétation à l'ancienne, et cela dans l'Université de Paris, reine de toutes les autres. » (Herminjard, I, 25.) En 1517, écrivant à Capiton, il cite encore Lefèvre pour montrer la nécessité d'une réforme de l'enseignement théologique, et l'importance du triomphe des trois langues (Herminjard, I, 29). En 1519, il félicite Guillaume Hue de ce que, grâce à ces langues, l'étude de l'Écriture est remise en honneur dans l'Université de Paris, et attribue cette renaissance biblique au prélat Étienne Poncher et à François I[er] (Herminjard, I, 40), qui n'ont fait que suivre l'impulsion donnée par Lefèvre. La même année, en renvoyant les ouvrages d'Érasme et de Lefèvre à Agrippa de Nettesheim, qui les lui avait prêtés, le moine Claude Dieudonné loue les deux écrivains « de marcher dans la voie de l'Écriture sainte » (Herminjard, I, 74). — Il semble donc impossible que le commentaire de 1512 n'ait pas grandement contribué à préparer et à hâter le mouvement réformateur qui eut lieu quelques années plus tard, et dont il fut la première et imparfaite manifestation.

« Les contemporains de Lefèvre lui ont-ils attribué l'initiative de ce mouvement...? Non certes, écrit M. de Sabatier-Plantier (p. 66); ils étaient tous d'accord pour reconnaître Luther comme le chef de la réformation française. » Or Jean Canaye écrivait à Farel le 13 juillet 1524 : « Pourrais-je sans être coupable, oublier un maître que ses leçons, une longue intimité et surtout le lien d'*une foi commune nourrie par nos entretiens journaliers avec Lefèvre*, m'ont rendu si cher? » (Herminjard, I, 240.) Un autre contemporain s'exprime ainsi : « Ces savants professeurs, ces humanistes théologisants, Lefèvre et Érasme, paraissent sur beaucoup de points avoir enseigné Luther, bien plutôt qu'avoir appris de lui[1]. » « Si la

1. Béda, préface des *Annotationes*.

secte des malheureux luthériens eût pris, comme il convenait, le nom de son premier chef, je ne sais si on l'eût appelée luthérienne, du nom de Luther, ou fabrisienne, du nom de Faber. Luther peut avoir reçu de Faber, qui écrivait en 1512, ce qu'il a enseigné sur le célibat des prêtres et les canons de l'Église[1]. » Béda parle ensuite des sectes fabrisienne et érasmienne, et déclare que Lefèvre a été « une semence efficace et féconde d'hérétiques[2] ». Après avoir cité le passage : « Si en approchant de Jésus-Christ », qu'on trouvera plus loin, il ajoute : « De ces racines empoisonnées jetées par Lefèvre dans le champ de l'Église de Meaux, sortirent en grand nombre des rameaux pestilentiels[3]. » Il parle encore[4] de ces « trois hommes très studieux et doués d'un génie pénétrant, Faber, Érasme et Luther, qui s'accordent à conspirer contre le mérite des œuvres ». Après avoir rappelé le commentaire sur Hébreux I : « Dieu ordonne que les anges l'adorent, il n'ordonne pas d'adorer les anges ; au contraire, il le défend ; car il dit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul, » Béda poursuit : « Ceux qui ont lu ce commentaire du nouvel apôtre, qui ne peut renier ses livres, ne s'étonneront point qu'on ait publiquement prêché à Meaux qu'il ne faut ni adorer ni prier les saints, qu'ils ne sont pas nos intermédiaires auprès de Dieu, qu'ils ne peuvent nous aider et que c'est faire injure à Dieu que de s'adresser à eux[5]. »

1. *Annotationes*, f° CXXXIII.
2. *Ibid.*, f° LXXXVIII verso.
3. *Apologia Natalis Bedae theologi adversus clandestinos lutheranos*, Badius, 1529, in-4°, f° XI verso (*B. du prot.*).
4. *Apologia*, f° LXI verso.
5. *Annotationes*, f° CXXXVIII verso. — De même, dans la *Farce des théologastres*, dont un des six personnages est « le texte de la sainte écriture », celui-ci s'exprime ainsi :

Si aucun de moi fait record [mention],
Comme a fait Érasme ou Fabri [Lefèvre],
Ou Mélanchthon, sera fabri [raboté, raillé]
En leur Sorbonne tant éthique,
Qu'il sera censé hérétique.

Et plus loin :

Et moi je prie le roi de gloire
De mettre en son saint sanctuaire
Érasme le grand textuaire,

Avant de comparer ce commentaire à celui de 1522, rédigé, nous assure-t-on, sous l'influence de Luther, voyons où en était celui-ci. Précaution nécessaire : car de même qu'au XVIe siècle, le mot luthérien était devenu bien vite synonyme d'hérésie, et que, dès 1523 et 1524, les prédications meldoises attaquant le purgatoire étaient appelées luthériennes, bien que Luther n'ait définitivement rejeté cette doctrine qu'en 1525, de même, pour quelques-uns de nos contemporains, le nom de Luther semble synonyme de la doctrine évangélique, comme si le grand réformateur l'avait annoncée tout d'un coup et tout d'une pièce, sans omission, ni hésitation, ni contradictions.

III. — Luther.

Le 19 octobre 1516, il adressait à Spalatin ces lignes quelque peu hautaines, qui rappellent la boutade prise trop au sérieux par M. Dardier : « Bien qu'il ait d'ailleurs de la spiritualité et une grande sincérité, Lefèvre manque, dans l'interprétation des Écritures, de cette intelligence qu'il possède pleinement dans la vie pratique. » (Herminjard, I, 26.) Le 1er mars 1517, il écrivait à Lang, sur le même ton : « Je crains qu'Érasme ne fasse pas assez ressortir Christ et la grâce de Dieu, au sujet de laquelle il est beaucoup plus ignorant que Lefèvre : le côté humain l'emporte en lui sur le divin. » (*Ibid.*) Dès 1516, il exposait déjà, dans des lettres intimes, la doctrine de la justification par la foi et de l'impuissance des bonnes œuvres à mériter le salut. En même temps il affirmait encore la nécessité de la confession, de l'absolution et du scrupuleux accomplissement des pénitences imposées par le confesseur, pénitences dont on pouvait toutefois être dispensé par l'achat des indulgences[1]. Le 31 octobre de l'année suivante, indigné par le scandale du trafic de ces mêmes indul-

Et le grand esprit Fabri,
Et vous, Mercure [Berquin], *mon ami.*

Apud Baum, *Lambert von Avignon*, Strasb., 1840, in-12, pp. 197 et 221.

1. Schwalb, *Luther, ses opinions religieuses pendant la première période de la Réforme* (*1517-1525*), Strasb., 1866, p. 36.

gences, il affichait les fameuses *Quatre-vingt-quinze thèses*, dans lesquelles Dorner[1] trouve bien des obscurités et des



incertitudes : La pénitence intérieure se traduit au dehors par les mortifications de la chair. Dieu ne pardonne jamais au pécheur sans l'obliger à s'humilier devant le prêtre. L'ab-

1. *Hist. de la théol. prot. traduite par A. Paumier*, p. 71.

solution papale est une véritable absolution divine ; anathème à quiconque s'élève contre elle. Les peines canoniques, les seules auxquelles s'appliquent les indulgences, ne doivent pas être confondues avec les châtiments célestes ou peines du purgatoire, sur lesquelles les indulgences ne peuvent rien. Comparées à la grâce de Dieu et à la dévotion de la croix, celles-ci sont bien peu de chose : utiles à qui n'y ajoute pas trop de confiance, elles deviennent pernicieuses à ceux qu'elles détournent de la crainte de Dieu. Les substituer à la parole de Dieu, c'est agir en ennemi de Christ et du pape. Si celui-ci connaissait les exactions des prêcheurs d'indulgences, il préférerait que la basilique de Saint-Pierre fût réduite en cendres, plutôt que de l'élever avec la chair, la peau et les os de ses brebis.

A ce moment Luther n'est encore, suivant Merle d'Aubigné[1], qu'un moine absolument imbu de l'autorité du pape. Suivant M. Kuhn[2], il se montre irrésolu sur le purgatoire et sur la nature même de l'indulgence, et d'autres avant lui avaient parlé plus décidément. Il écrit à son ami Scheurl, qui se plaignait de n'avoir point reçu les thèses[3] : « Je voulais seulement conférer sur leur contenu avec quelques-uns de ceux qui demeurent avec nous ou près de nous. S'ils les avaient condamnées, je voulais les détruire. S'il les avaient approuvées, je me proposais de les publier. Il s'y trouve des choses qui sont encore douteuses pour moi. »

Bientôt excité par ses adversaires, il fit quelques pas de plus. Les sacrements opèrent-ils ce qu'ils signifient, comme le prétendait Eck, en d'autres termes, faut-il admettre l'*opus operatum*? — Non, dit-il. Les sacrements n'opèrent pas la grâce, mais ils supposent la foi. La foi marche avant les sacrements; ce ne sont pas ceux-ci, c'est la foi qui justifie. — Tetzel et Wimpina transportant le débat sur l'autorité papale, Luther fut amené à limiter cette autorité. A l'infaillibilité du Saint-Siège soutenue par Prierio il oppose une autre infaillibilité, celle de l'Écriture, et l'autorité des conciles. Il dit,

1. *Lib. cit.*, I, 369.
2. *Luther, sa vie et son œuvre*, Paris, 1883, I, 210.
3. Merle d'Aubigné, I, 400.

dans les *Resolutiones*, qui ne sont que l'explication et le développement des *Quatre-vingt-quinze thèses :* « La foi est entièrement indépendante des sacrements et des prêtres; elle est une affaire intime du cœur... Je n'ai pas encore d'opinion arrêtée sur le purgatoire. Il faut se soumettre au Saint-Père comme à l'autorité souveraine de l'Église ; mais, s'il parle contrairement à l'Écriture, il ne faut pas lui donner raison[1]. » Toutefois, en adressant ce livre au pape, il lui écrivit, le 30 mai 1518, une lettre qui se terminait ainsi : « Très Saint-Père, je tombe aux pieds de Votre Sainteté, et je me soumets à elle avec tout ce que j'ai et tout ce que je suis. Perdez ma cause, embrassez-la ; donnez-moi droit ou donnez-moi tort ; ôtez-moi la vie ou rendez-la-moi, comme il vous plaira ; je reconnais votre voix pour la voix de Christ, qui règne et parle en vous[2]. » — Rome répondit par un ordre de comparution devant le souverain pontife. Luther, qui le reçut le 7 août, répliqua par un sermon audacieux, dans lequel il disait : « L'excommunication extérieure n'est rien. Il n'y a de funeste que le péché. Être excommunié injustement est un titre de gloire. » — Le 9 novembre parut une bulle confirmatrice des indulgences ; le 28, Luther en appela à un concile général.

Le 3 mars 1519, après son entrevue avec Miltitz, dans laquelle il avait été convenu qu'on garderait le silence de part et d'autre, Luther adressa au pape une nouvelle lettre : « J'atteste devant Dieu, y disait-il, que je n'ai pas et que je n'ai jamais eu l'intention d'attaquer en aucune manière l'autorité de l'Église romaine et celle de Votre Sainteté, ni même de l'affaiblir par quelque moyen détourné. Au contraire, je confesse en toute liberté que l'autorité de cette Église est au-dessus de toutes choses, et que rien ne lui est supérieur ni dans le ciel ni sur la terre, hormis Jésus-Christ seul, lequel est le Seigneur de tous[3]. » A cette lettre était jointe une brochure où on lit : « Les saints doivent être honorés et invoqués... Quant au pur-

1. Hoff, *Vie de Martin Luther*, Paris, 1860, p. 147.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 179.

gatoire, il faut croire que les pauvres âmes y souffrent des douleurs infinies, et qu'il faut les aider de nos prières, de nos jeûnes, de nos aumônes... L'indulgence est la dispense de l'expiation qu'entraîne le péché. Elle est libre, volontaire, moindre que les bonnes œuvres[1]. »

La dispute de Leipzig (juin) remit tout en question. Dans le dessein d'acculer son adversaire à l'hérésie hussite, Eck exaltait la primauté du pape et l'autorité de l'Église. Luther ne recula point; il rejeta toutes les autorités, pape et concile, sauf celle de la Parole de Dieu; en même temps il établissait une distinction entre cette Parole et la Bible; il repoussait l'infaillibilité du canon et revendiquait le droit de la critique. Dans le courant de la même année, Priero ayant écrit que le pape règne sur l'univers et que tous lui doivent obéissance sous peine de mort éternelle, Luther ne put contenir son indignation. C'est Satan, s'écria-t-il, qui est l'auteur de ce livre. Si le pape a autorisé cette publication, il est l'Antéchrist.

Le 15 juin 1520, parut une nouvelle bulle portant condamnation des thèses de l'hérétique, accusé d'élever la foi au-dessus des sacrements et des œuvres, de nier l'*opus operatum*, de rejeter le purgatoire, le libre arbitre, de proclamer les conciles supérieurs au pape, d'enseigner le mépris des censures ecclésiastiques et de réclamer pour les laïques la communion sous les deux espèces[2]. Le 23, Luther, qui n'avait pas encore connaissance de la bulle, mais qui savait que ses ennemis travaillaient depuis longtemps à l'obtenir, y fit d'avance la plus foudroyante des réponses: il publia son *Appel à la noblesse allemande,* opuscule d'un style enflammé, d'une terrible puissance, qui, jetant le mépris sur la tyrannie romaine, invitait la nation à en briser le joug détesté depuis des siècles. Il y proclame le sacerdoce universel; la seule différence qui existe entre les chrétiens est celle de la fonction qu'ils exercent. L'ordination n'a aucun caractère indélébile. En matière de

1. Kuhn, I, 337.

2. Dorner, *op. cit.*, p. 78. Cette bulle a été signée par le doux Sadolet, secrétaire apostolique; et celle qui autorisait la vente des indulgences porte la signature de son collègue, le cicéronien Bembo (Maccrie, *La Réf. en Italie*, p. 10).

foi, il n'y a d'autre autorité que l'Écriture. Les princes ont le droit de convoquer un concile. — Enfin, dans la *Captivité de Babylone* (6 octobre), livre non moins terrible, Luther aborde le côté théologique, c'est-à-dire l'erreur fondamentale de la doctrine romaine des sacrements. Après avoir longtemps hésité et cherché à spiritualiser l'idée du sacrifice de la messe, et tout en conservant comme Lefèvre la présence réelle, il rejette avec une violence inouïe la transsubstantiation, qu'il professait encore l'année précédente dans son sermon sur le très saint sacrement[1].

Il écrivait, le 15 décembre 1524, à l'Église de Strasbourg :

J'avoue que, si Carlstadt m'avait enseigné, il y a cinq ans, que dans la cène il n'y a simplement que du pain et du vin, il m'aurait alors rendu un grand service; car j'étais fortement porté à cette opinion. Par là j'aurais pu anéantir d'un seul coup l'idolâtrie de la messe et renverser la papauté. Mais je ne puis l'admettre : le texte est là devant moi et parle trop puissamment... Cependant maintenant encore, s'il se pouvait que quelqu'un prouvât par de solides arguments qu'il n'y a là que du pain et du vin, il ne serait pas nécessaire de m'attaquer bien vivement, je ne suis malheureusement que trop porté à l'admettre[2].

Audacieux en théorie, héroïque devant le danger, mais d'une timidité extrême en pratique, Luther n'osa prendre sur lui de constituer une Église nouvelle[3]. Pendant les quatre premières années qui suivirent l'apparition des thèses, rien, absolument rien, ne fut changé au culte de Wittemberg. Mais dans l'hiver de 1521 à 1522, pendant sa retraite à la Wartbourg, ses frères, les moines augustins, donnèrent le signal d'une révolution qui s'étendit bientôt et prit un caractère tumultueux sous la direction de Carlstadt. Luther accourut en mars et calma les esprits par ses prédications. On avait aboli les messes basses, donné le calice aux laïques, brisé et brûlé

1. C'est à cause de la transsubstantiation, dit-il, que la foudre frappe plus fréquemment les églises que les maisons de prostitution (Schwalb, *op. cit.*, p. 99).

2. Colani, *Revue de théol. de Strasb.*, 2e série, IX, 174.

3. Dorner, pp. 91, 95.

les images, détruit les autels, fait cesser la confession auriculaire, introduit l'usage de la viande le vendredi. Il n'approuva que les deux premières modifications, tout en blâmant ceux qui les avaient faites sans autorité. Il s'emporta contre ceux qui prenaient l'hostie avec la main, au lieu de la recevoir dans la bouche de la main du prêtre[1].

Aussi bien que Lefèvre, il avait conservé de nombreux restes de catholicisme : l'inamissibilité de la grâce du baptême[2]; l'invocation des saints[3]; l'*Ave Maria*, par lequel il terminait encore en 1520 la plupart de ses exordes[4]; l'immaculée conception de la Vierge[5]; le purgatoire, qu'il ne rejeta définitivement qu'en 1525[6]; la croyance à l'influence de l'eau bénite pour chasser le diable[7]. En 1523, il diminue le nombre des fêtes; mais il garde la Purification et l'Annonciation de la Vierge, et provisoirement son Assomption et sa Nativité[8]. Il écrit encore en 1528 : « Je tolère qu'il y ait des images[9]. » Il dit dans le *Livre de la liberté chrétienne* (fin de 1520) : « Les jeûnes et les veilles sont nécessaires dans la limite où ils servent à éteindre les mauvaises convoitises[10] »; et dans la *Captivité de Babylone* : « Il est certain que la confession est nécessaire et divinement instituée. Quant à la confession auriculaire telle qu'elle se présente aujourd'hui, bien qu'on ne puisse pas prouver par l'Écriture qu'elle est légitime, elle me paraît être cependant une chose admirable, excellente, je dis plus, nécessaire, et je ne voudrais pas qu'elle ne fût pas établie. Je me réjouis, au contraire, de la voir pratiquée dans

1. Colani, *Ibid.*, p. 184.
2. Dorner, p. 84.
3. Dans les premiers jours de janvier 1521, il se recommande encore à Dieu et à ses saints (*Encyclop.*, VIII, 462). Dans une lettre du 29 mai 1522, il déclare ne pas savoir quand il a cessé de les invoquer, et désapprouve ceux qui « rejettent purement et simplement le culte des saints » (Schwalb, p. 50).
4. Schwalb, p. 117.
5. *Ibid.*, p. 62.
6. *Ibid.*, p. 155.
7. *Ibid.*, p. 118.
8. Colani, p. 190.
9. Hoff, p. 401.
10. Traduction de Kuhn, Paris, 1879, p. 47.

l'Église, puisqu'elle est un remède souverain (littéralement : unique) pour relever les consciences abattues[1]. » L'année suivante (1521), quand les confesseurs exigent, comme condition de l'absolution, qu'on leur livre les ouvrages de l'hérétique, celui-ci change de langage et, sans souci de se contredire, proclame que la confession auriculaire est une « invention sacrilège[2] ». En 1523, il rétablit le confessionnal[3]. Il dit encore dans la *Captivité de Babylone :* « Je nie qu'il y ait sept sacrements. Provisoirement j'en admets encore trois : le baptême, la pénitence et le sacrement du pain. » Toutefois il ajoute : « L'extrême-onction peut avoir la même utilité que la pénitence ou la cène[4]. » Jusqu'en 1523 il conserve sans changement la messe quotidienne, qui devient exclusivement dominicale à partir de cette date. A la fin de l'année il se borne à en retrancher l'offertoire et le canon, qui contenait une liste de saints plus ou moins légendaires. L'aube, le surplis, l'encens, les cierges, restent provisoirement en usage. Enfin en 1526 il publie sa messe allemande, très longue et peu différente de la latine[5]. Il écrit en 1528 : « Je n'aurais pas permis la messe allemande, si je n'y avais été forcé[6]. » Dans le *Petit Catéchisme* de 1529, il conserve encore le signe de la croix et « au nom du Père[7] ». Ce n'est qu'en 1543 qu'il renonce à l'élévation qui, dès 1534 et peut-être beaucoup plus tôt, avait disparu de la messe à sept points de Lefèvre et de Roussel. De même il ne formule que dans ses derniers écrits la doctrine de l'ubiquité, c'est-à-dire de l'omniprésence du corps de Christ[8], depuis longtemps enseignée par Lefèvre.

Celui-ci n'a point le génie de Luther, mais on ne peut lui contester la priorité en ce qui concerne l'autorité des Écri-

1. Schwalb, p. 189.
2. *Ibid.*, p. 95.
3. Colani, p. 187.
4. Schwalb, p. 79.
5. Colani, p. 190.
6. *Ibid.*, p. 193.
7. Voir la traduction française : *Quatre instructions fidèles pour les simples et les rudes*, s. l. n. d., exemplaire de M. Gaiffe. Voir aussi N. Weiss, *Bullet.*, 3ᵉ sér. VII, 435.
8. *Encyclop.*, II, 788.

tures, la gratuité du salut, le mérite des œuvres, l'*opus operatum*, la transsubstantiation, la présence réelle et l'ubiquité. Aussi, plus affirmatif que Béda, R. Simon[1] prétendait-il que ce n'était point Lefèvre qui avait *luthéranisé*, mais bien plutôt Luther qui avait *fabrisé*. En effet, Lefèvre était un esprit original, nullement moutonnier; il pratiquait le libre examen en véritable individualiste[2], et ne jurait sur l'autorité de personne, pas même sur celle d'Érasme, qui ne lui pardonnait pas d'avoir réfuté quelques-unes de ses opinions. Sur trois points importants, le péché originel, le libre arbitre et la grâce, il s'était fait une doctrine particulière qui tenait le milieu entre les extrêmes de Pélage et d'Augustin, et s'écartait non moins du semi-pélagianisme de l'Église romaine que du « serf arbitre » de Luther et de la « corruption radicale » de Calvin. Le péché originel était à ses yeux non une réalité, mais une simple virtualité, qui n'ôtait pas nécessairement à l'homme son libre arbitre. Aussi n'admettait-il point la prédestination. Il enseignait que Dieu destine tous les hommes au salut et que ceux qui le rejettent le rejettent par leur propre faute. En même temps il admettait, comme fit Zwingle plus tard, le salut des païens vertueux. Ces hardiesses originales figurent déjà dans son premier commentaire.

IV. — Commentaire sur les Évangiles.

Après cette publication, loin de se reposer et de dire : « Mon siège est fait », il continue à travailler et poursuit intrépidement son œuvre en dépit des clameurs monacales. Il s'efforce d'établir que Jésus n'est pas resté trois jours et trois nuits dans le tombeau, mais seulement trois jours et deux nuits. Il attaque et renverse deux autres traditions bien autrement chères aux moines : celle qui attribuait à Marie-Madelaine ce que les Évangiles rapportent des deux autres Marie (*De Maria Magdalena et triduo Christi disceptatio*, Paris 1517[3]),

1. *Biblioth. critiq.*, I, 377.
2. Graf, *Essai*, p. 126.
3. *Ibid.*, p. 87.

et celle du triple mariage de sainte Anne et de ses trois filles, qu'il réduit à une (*Ex tribus una Maria*, Paris, 1518). Un ami lui représentant avec larmes qu'on ne lui laisserait pas dire que l'Église s'était trompée si longtemps, qu'on soulèverait le peuple contre lui en criant : *Ferte citi flammas, liber ardeat, ardeat auctor*, il répondit avec sa douceur mystique (1518) :

Si cette calomnie s'élève contre moi, je mets une grande confiance en mon seigneur Jésus-Christ, ainsi que dans le secours de sa bienheureurse mère, de sainte Anne, de Madelaine et des autres saintes femmes, pour l'honneur desquelles je travaille à dissiper les ténèbres de l'erreur, non, je crois, sans une impulsion d'en haut... Si quelques-uns me condamnent publiquement au feu avec mon livre, j'implorerai contre ce feu la rosée céleste pour l'éteindre, je leur pardonnerai et je ne serais peiné qu'en tant qu'ils se feraient tort à eux-mêmes et qu'ils offenseraient Dieu, ce que je ne voudrais pas. Je demanderai, en outre, que notre seigneur Jésus-Christ envoie sur moi et sur eux tous le feu de sa charité, pour que la vérité resplendisse dans tous les cœurs, et que chez tous naisse le zèle pour l'intelligence des saintes Écritures, afin que nous adorions Dieu en esprit et en vérité[1].

La Faculté de théologie condamna le *De Maria Magdalena*[2] le 9 novembre 1521, et en traduisit l'auteur comme hérétique devant le Parlement; mais la protection du roi le préserva du bûcher.

En 1520[3] Lefèvre travaillait à son commentaire sur les Évangiles. Ce livre, écrit en latin comme les précédents, fut achevé en 1521, et sortit au mois de juin 1522 des presses que Simon de Colines avait transportées de Paris à Meaux[4].

Si l'assertion des partisans de l'influence luthérienne était

1. L'ouvrage fut entrepris sur les instances de la reine-mère, Louise de Savoie, qui avait demandé à Lefèvre son opinion sur Marie-Madelaine (Graf, *Essai*, p. 23).

2. Ce livre eut quatre éditions en deux ans, sans parler du nouveau traité que Lefèvre publia sur le même sujet en 1519.

3. Graf, *Essai*, p. 94, et Matth. XXVII 37 f° 99 de l'édition de Bâle, 1523, in-f°.

4. Quoi qu'en disent Haag et Graf (p. 235 de l'ouvrage allemand), c'est bien à Meaux que le commentaire sur les Évangiles fut imprimé. C'est à tort, pensons-nous, que M. Herminjard (I, 99) date la préface de 1522

fondée, ce second commentaire se distinguerait du premier par quelque différence fondamentale, essentielle, qui sauterait aux yeux. Or il n'en est absolument rien. Les opinions dogmatiques sont les mêmes dans les deux ouvrages; le second ne diffère du premier que par une allure plus ferme et une ardeur réformatrice plus intense. L'étude constante de l'Écriture durant dix nouvelles années a mûri, développé et fortifié les convictions de l'auteur. Aussi insiste-t-il plus énergiquement sur « la nécessité de purifier l'Église, de retrancher toutes les traditions humaines mêlées à la prédication de l'Évangile, de ne se confier qu'en la grâce de Dieu par Jésus-Christ seul, et non en des œuvres humaines[1] ». Le progrès est évident, notamment en ce qui concerne la cène, la pénitence, les œuvres, le pouvoir des clefs et la tradition.

Vous ne mangez pas parce que vous broyez les signes du sacrement... C'est donc l'esprit qui mange, non le corps, et cette manducation de l'esprit ne consiste pas à broyer ou à changer quelque chose, mais plutôt à être changé, à être déifié et à passer à la vie éternelle, ce qui se fait par le moyen de la foi. Le sacrement ne fait rien sans la foi, mais la foi peut beaucoup sans le sacrement (Jean, VI, 47, f° 317).

La véritable pénitence consiste dans un changement du cœur, une conversion, un retour vers Dieu, un mouvement opéré par l'arrivée du Saint-Esprit, et non dans l'affliction de la chair, non dans les macérations ni dans les sacrifices, quoique ces choses suivent quelquefois cette sainte pénitence comme un signe (Matth., III, 2, f° 13).

Si vous menez une vie plus austère que celle qu'ont menée autrefois Hilarion et toute la troupe des anachorètes de la Thébaïde, en ayant égard à vous-même et en croyant que vos œuvres vous sauveront, vous portez la croix, mais vous vous suivez vous-même au

(avant le 20 avril, premier jour de l'année). On n'a très probablement pas mis moins de six mois pour imprimer un volume de près de 800 pages très grand in-8°; comme l'impression fut achevée en juin, elle a dû commencer vers la fin de 1521 (nouveau style). Or, M. Ph. Roget, de la Bibliothèque de Genève, a eu l'obligeance de nous écrire que la préface fait corps avec l'ouvrage, et porte la signature A, qui devient B dans la première feuille numérotée; d'où nous concluons qu'on a commencé l'impression par la préface, et que sa véritable date est bien 1521.

1. Graf, *Essai*, p. 95.

lieu de suivre Jésus-Christ, parce que vous croyez que votre salut consiste dans ces œuvres. Malheureux! votre salut, ce ne sont pas vos œuvres, mais les œuvres de Christ. Ce n'est pas votre croix qui vous sauvera, mais la croix de Christ (Matth., X, 38, f° 48).

Les clefs du royaume des cieux, les clefs de ce qu'il faut croire et de ce qu'il ne faut pas croire, n'appartiennent pas à Pierre, mais à Christ. Pierre ne liait ou ne déliait pas d'après sa propre volonté, mais d'après celle de Jésus-Christ. Et Pierre ne fut pas le seul qui reçut ces clefs, mais avec lui tous les autres qui bâtirent l'Église sur Christ, dans la foi selon la volonté de Christ (Matth., XVI, 17, f° 74).

Les hommes peuvent-ils ajouter quelque perfection à la loi de Dieu par de nouvelles traditions? Non certes. C'est une impiété que de le penser, et un blasphème de le dire. Qu'il n'y ait donc point de traditions humaines dans ce qui appartient à Dieu; mais que l'enseignement de Dieu reste seul, pur et sans mélange. Nous devons dire de la loi de Christ, qui est une tradition universelle, et de la tradition particulière, ce que disait saint Jean-Baptiste: Il faut que l'une croisse et que l'autre diminue et soit ôtée (Jean, IV, 1, f° 301).

Un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême, voilà ce qui est nécessaire au salut; tout le reste n'est qu'accessoire, sinon nuisible (Matth., XXIV, 45, f° 103).

La préface, où le nouveau prophète a condensé les principes vitaux de la Réformation, s'élève à une grande hauteur, et M. Lutteroth l'appelle à juste titre un manifeste.

Aux lecteurs chrétiens.

O vous que Dieu a vraiment aimés, et qui m'êtes particulièrement chers en Christ, sachez que ceux-là seulement sont des chrétiens, qui aiment notre seigneur Jésus-Christ et sa parole avec une parfaite pureté... Or la parole de Christ est la parole de Dieu, l'Évangile de la paix, de la liberté, de la joie, l'Évangile du salut, de la rédemption et de la vie... Que tous tiennent ferme ce qu'ont tenu nos ancêtres et l'Église primitive rougie du sang des martyrs : c'est que ne rien savoir en dehors de l'Évangile, c'est savoir tout... Le seul culte pur est celui de l'être unique; le culte rendu aux autres ne saurait être pur... Ainsi donc, tous les efforts, la vigueur, l'énergie de tous les pontifes, de tous les rois, de tous les potentats, doivent tendre à maintenir ce culte partout où il subsiste et à le

relever partout où il a croulé ; car c'est en lui seul que nous est laissée l'espérance d'arriver à la vie éternelle. A l'œuvre donc, pontifes, rois, cœurs généreux ! Où que vous soyez, réveillez-vous à la lumière de l'Évangile..., retranchez tout ce qui entrave, tout ce qui offusque ce culte pur... La parole de Dieu suffit... Tout ce qui ne réfléchit pas l'éclat de la parole, non seulement n'est pas nécessaire, mais est absolument superflu... Ce qui sauve, c'est la vérité seule, laquelle est la parole de Dieu. Tout ce qui n'est pas elle, ne peut que nous perdre... Plût à Dieu que l'on demandât le modèle de la foi à cette Église primitive, qui offrit à Christ tant de martyrs, qui ne connut d'autre règle que l'Évangile, d'autre but que Christ, et qui ne rendit son culte qu'à un Dieu unique en trois personnes !... Aujourd'hui reparaît la lumière de l'Évangile[1]... Depuis le temps de Constantin, où l'Église primitive peu à peu dégénérée perdit tout à fait son caractère[2], il n'y a eu dans aucune autre époque plus de connaissance des langues, plus de terres découvertes, plus de diffusion du nom de Christ en de lointaines contrées... O Dieu, que la terre t'adore (Ps. LXV). Oui, qu'elle te rende un culte évangélique et pur, un culte en esprit et en vérité ! (Herminjard, I, 89).

Pour notre part, nous ne saurions voir dans cette élévation de sentiments que le résultat naturel et nécessaire du développement intérieur de Lefèvre, une sorte d'achèvement de son évolution, et non l'effet d'une influence étrangère. Constatons toutefois que, si cette influence a existé, elle n'a revêtu aucun caractère dogmatique; car ni dans la préface, ni dans l'ouvrage, il ne se trouve une seule doctrine que l'on puisse dire empruntée à Luther. Sur l'autorité de la Bible, la grâce, les œuvres, le péché originel, le libre arbitre, etc., Lefèvre est demeuré fidèle à ses conceptions de 1512. La grande erreur des partisans de l'hypothèse que nous combattons consiste à croire qu'il n'abandonna qu'en 1520 les principales doctrines catholiques. Quant aux pratiques romaines, Luther en était-il alors si complètement affranchi, qu'il pût servir d'exemple ? Le lecteur sait à quoi s'en tenir. Ajou-

1. Saluant avec joie les travaux destinés à répandre la connaissance de l'Écriture sainte, Guillaume Budé disait pareillement, dans sa lettre à Érasme du 5 février 1517 : « Grâce à ces études, la vérité revient de l'exil. » (Herminjard, I, 27.)

2. Proposition condamnée comme hérétique par la Sorbonne en 1523.

tons cependant deux considérations qui ne sont pas sans importance.

Le progrès doctrinal le plus sensible qu'atteste le commentaire de 1522 est relatif au culte des saints. Tandis que Lefèvre écrivait encore, le 20 juin 1519, à Agrippa, qui avait pris son parti dans la querelle de sainte Anne : « Si vous voulez descendre dans l'arène, faites-le non par amour pour moi, mais uniquement dans l'intérêt de la vérité, et *par dévotion pour Marie, mère de Dieu, et pour sa bienheureuse mère sainte Anne* » (Herminjard, I, 52), il dit dans le commentaire sur les Évangiles :

En toutes choses il faut moins vénérer ceux qui sont ou qui ont été les instruments de Dieu, que Dieu qui fait mouvoir ces instruments... de peur qu'en voulant être trop pieux, on ne soit superstitieusement impie envers Christ et les saints; car les saints et les anges crient : Adorez Dieu (Marc, XVI, 17, f° 181). — Si l'on pouvait interroger la Vierge, les anges et les martyrs, ils répondraient : Ce n'est pas nous qui sommes la voie, la vérité et la vie (Jean, XIV, 6, f° 365).

« Sans nier, dit Graf[1], l'intercession des saints pour nous auprès de Dieu (*ad* Matth., XV, 21, Luc, XXI, 5), et sans rejeter leur invocation, parce qu'il ne veut pas s'élever contre les règlements de l'Église, il la représente cependant comme inutile et mauvaise » :

Si en approchant de Jésus-Christ, vous croyez que vous serez admis auprès de lui par la bonté d'un autre, vous vous approchez mal et vous n'avez pas la foi que vous devez avoir; car vous devez croire que vous serez admis par sa propre bonté et non par celle d'un autre, autrement vous semblez avoir plus de confiance dans la bonté d'un autre que dans celle de Jésus-Christ..., vous faites injure à sa miséricorde..., vous êtes pieusement impie et votre piété est folle... On dira peut-être: N'est-il donc pas permis de s'approcher de Christ en invoquant le secours de la Vierge, sa mère, et des saints, pour qu'il veuille et daigne exaucer leurs prières pour nous, comme l'Église a souvent coutume de prier? — Je ne dis pas cela. Mais, si celui qui prie ainsi a plus de confiance dans l'interces-

1. *Essai*, p. 97.

sion soit de la bienheureuse Vierge, soit de tous les saints..., que dans Jésus-Christ seul, il ne prie pas bien. S'il le fait seulement par humilité, en mettant toute sa confiance dans le Père des miséricordes et dans Jésus-Christ, son fils, il prie bien (Jean, XII, 9, fº 352).

Comment ce progrès serait-il dû à l'influence de Luther qui, en 1521, se recommandait encore à Dieu et à ses saints, tandis que, dès 1519, Lefèvre renonçait à continuer l'histoire légendaire et idolâtrique des martyrs ?

De même, tandis que, dans le commentaire de 1522, Lefèvre s'était borné à parler de l'excellence du mariage, institué par Dieu dans le paradis terrestre (Jean, II, 1, fº 291), sans laisser entendre qu'il renonçait à la supériorité du célibat, il donne, en 1524, une adhésion pleine et entière aux thèses de Jean Hess, où cette prétendue supériorité est considérée comme contraire à l'Écriture et aux ordres divins (Herminjard, I, 230). Or cette adhésion est conçue en des termes qui excluent toute idée d'influence extérieure, et constituent une revendication de la spontanéité des convictions de l'auteur sur un point où il avait été devancé par Luther. Il écrit à Farel : « J'ai reçu avec ta dernière lettre les thèses que Zwingle t'a remises et qui lui arrivaient de Breslau ; j'admire combien elles parlent avec *un esprit conforme au mien* de tout ce qui se rapporte à la parole de Dieu, au souverain sacerdoce du Christ, *au mariage*... O Dieu bon ! de quelle joie je suis saisi, quand je vois cette grâce de connaître purement Christ embrasser déjà une grande partie de l'Europe ! » (Herminjard, I, 226.)

On ignore si Lefèvre et Luther furent en relations directes[1] ; mais on sait que, sympathique à l'œuvre de celui qui allait le dépasser et l'éclipser après avoir marché sur ses traces, Lefèvre chargeait Beatus Rhenanus (9 avril 1519) de saluer Capiton et Luther[2], et que l'une des raisons qui lui firent quitter l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut la vio-

1. Suivant M. Kuhn (*Vie de Luther*, II, 118), le premier Français qui eut des rapports avec Luther fut Lambert d'Avignon ; il était à Wittenberg dans l'hiver de 1522 à 1523.

2. Le 9 juin de la même année, Glaréanus saluait Zwingle de la part de Lefèvre (Herminjard, I, 209).

lence des injures qu'on y prodiguait au réformateur (Herminjard, I, 42 et 71). Assurément Lefèvre trouva dans les écrits de Luther un sujet de joie et un encouragement; mais, à notre avis, rien de plus : ces deux grands hommes suivaient la même voie, mais ils n'allaient point du même pas et l'un s'arrêta bien avant l'autre. Ils différaient au point de vue ecclésiastique plus encore qu'au point de vue dogmatique. Même en ce qu'ils ont de commun, chacun d'eux conserve son indépendance: ils entreprirent en même temps et à l'insu l'un de l'autre l'œuvre qui allait donner à la Réforme sa véritable base, la traduction en langue vulgaire du Nouveau Testament. Assurément aussi l'immense retentissement de la lutte gigantesque de Luther contre le pape et l'empereur, agita les esprits en France aussi bien que dans une grande partie de l'Europe. Tandis qu'Érasme et Lefèvre n'avaient agi que sur les humanistes, qui furent longtemps favorables à la Réforme, le coup de tonnerre qui éclata en Allemagne réveilla dans le peuple même les plus endormis. Au pape qui l'anathématise et voudrait le mettre à mort, Luther rend coup pour coup, injure pour injure : ce sont deux puissances rivales qui cherchent à s'exterminer. Luther est le plus hardi et le plus violent des révolutionnaires ; et comme tel, son influence a dû plus d'une fois troubler et inquiéter Lefèvre, parce qu'elle tendait au renversement de l'édifice que Lefèvre voulait prudemment restaurer. L'un ne se proposait que la réformation dans l'Église et par l'Église et persista finalement dans son horreur du schisme; l'autre, qui avait d'abord partagé ces sentiments, mais dont l'excommunication avait fait un Titan révolté, voulait la réformation à tout prix, même sans l'Église et contre l'Église. Aussi Luther fut-il un réformateur, tandis que Lefèvre ne le fut qu'à demi. Il est permis de regretter le manque d'énergie du mystique vieillard; mais on doit reconnaître qu'il est resté lui-même avec son individualité bien marquée, dans laquelle il n'y avait point de place pour l'imitation.

Au reste, il ne faut pas oublier que Lefèvre et Luther se trouvaient dans des circonstances et des milieux tout différents. Avec ses emportements formidables, si Luther eût eu

affaire à la Sorbonne et à François Ier, il n'eût pas dépassé la place de Grève, mais il y serait allé très promptement. D'ailleurs, ce n'est pas à Luther qu'on doit comparer Lefèvre, mais bien à Mélanchthon, qui, sans son tyrannique ami, serait resté dans les mêmes eaux que Lefèvre, avec lequel il avait beaucoup de points de ressemblance. De même, si, au lieu de Meaux, Lefèvre avait eu quelque ville libre pour champ de travail, il eût assurément, dit Graf[1], pris place à côté d'un Capiton, d'un Bucer, d'un Œcolampade, qui d'accord avec l'autorité purent faire prévaloir leurs convictions. Ayant, au contraire, pour patron un évêque plus timoré que lui-même et qui allait virer de bord en présence du danger, une princesse dévouée, mais qui ne sut jamais se décider à faire le pas décisif, un roi que sa politique versatile allait ramener sous la puissance du pape, il ne se sépara point officiellement de l'Église romaine; mais ses commentaires sur le Nouveau Testament et sa traduction de la Bible lui assurent le premier rang parmi ceux qui ont frayé la voie à la Réforme française.

Si, comme nous en avons la ferme conviction, Lefèvre n'a point subi l'influence de Luther, n'est-ce pas une pure illusion que de voir dans notre Réformation bien plutôt la fille que la sœur de la Réforme allemande?

Les plus anciens témoignages relatifs à la diffusion des livres de Luther en France sont les suivants :

Luther à J. Lang, 14 avril 1519.

A Paris mes écrits plaisent à beaucoup de gens et sont lus par les docteurs de Sorbonne (Herminjard, I, 48).

Tschudi à Beatus Rhenanus, 17 mai 1519.

Tous les savants de Paris, même les moins éclairés, accueillent favorablement les écrits de Luther (*Ibid.*, I, 47).

Glaréanus écrit de Paris à Myconius, le 7 avril 1521 :

Je n'ai rien à te dire de Luther. Je ne sais qu'une chose : les plus doctes ont une excellente opinion de l'homme et de sa doctrine (*Ibid.*, I, 63).

1. *Betrag*, p. 213.

En outre, Marguerite écrit à Briçonnet en juillet de la même année : « J'ai reçu tous les traités que vous m'avez envoyés, desquels ma tante de Nemours a eu sa part, et encore lui envoie les derniers. » (*Ibid.*, I, 475.) — Qu'était-ce que ces traités? Ils paraissent avoir été imprimés; car Marguerite ne se serait pas si aisément dessaisie de pièces manuscrites, pour les envoyer en Savoie. Que contenaient-ils? — Nous n'en savons absolument rien; car on ne trouve nulle autre mention de ces opuscules que celle qu'en fait Bèze dans les *Vrais Pourtraits* (Jean de Laon, 1581, in-4°, p. 167): Jean Leclerc, dit-il, avait puisé la connaissance de Dieu dans la Bible et dans *quelques petits livrets.* — Comme Leclerc n'était point lettré, il n'a pu lire que des opuscules français. Etait-ce des traductions d'ouvrages allemands? Nous ne le pensons pas; car le très petit nombre de celles qu'on connaît, sont de beaucoup postérieures à 1521. Nous inclinons donc à croire que ces traités étaient l'œuvre de Lefèvre et de ses disciples, et qu'ils avaient été imprimés à Meaux. En effet, il y a tout lieu d'admettre que Simon de Colines n'avait transporté une partie de son imprimerie dans cette ville (1521) qu'à la demande de Briçonnet et de ses hôtes, désireux de s'en servir pour répandre la nouvelle doctrine. Marguerite écrivait à l'évêque en décembre, à propos des conférences faites à la cour par Michel d'Arande : « L'esprit de Notre Seigneur aura frappé des âmes qui sont enclines à recevoir son écrit [quel écrit?][1] et à entendre vérité. » (Herminjard, I, 84 et 482.) Nous savons, en outre, par une lettre de Roussel à Nicolas Le Sueur, élu de Meaux (décembre 1525[2]), que celui-ci était l'auteur de plusieurs opuscules dédiés à Marguerite, notamment un abrégé de la doctrine chrétienne et un traité sur le mauvais

1. Y aurait-il quelque rapport entre cet écrit et la lettre du 11 novembre dans laquelle Briçonnet avait dit à Marguerite : « Commandez à maître Michel qu'il vous mette par écrit les mystères du baptême, tant de la primitive Église que de ce que ce présent on fait. »? (Herminjard, I, 478.)

2. Revenant sur un projet qu'il avait déjà caressé à Meaux l'année précédente (Schmidt, *G. Roussel*, p. 30), Roussel dit dans cette lettre écrite de Strasbourg : « Si nous devions rester ici, je voudrais y établir une imprimerie où nous publierions des traités populaires dans le genre de ceux que vous avez composés. » (Herminjard, I, 409.)

gouvernement de l'Église. La Sorbonne, il est vrai, en empêcha la publication (*Ibid.*, I, 217 et 409); mais la défense d'imprimer aucun ouvrage sans le permis de l'Université ne fut édictée que le 13 juin 1521. Si de Colines était à Meaux avant cette date, il a pu et dû y imprimer autre chose que le *Commentaire sur les Évangiles.*

Après avoir constaté que les écrits du précurseur et du préparateur de la Réforme ne trahissent aucune dépendance de Luther, il nous reste à voir s'il en est autrement du personnage qui fut bien réellement le premier réformateur français.

(*A suivre.*) O. DOUEN.

DOCUMENTS

COURTE ET TRISTE HISTOIRE D'UN GALÉRIEN

JEAN BOULARD, DE VITRY-LE-FRANÇOIS

1685 — 1687

Le nom qu'on vient de lire figure sur la liste de forçats, encore incomplète et pourtant déjà si considérable, que dressa feu M. H. Bordier (*France prot.*, VI, 234, n° 356). Il n'y est accompagné que de ces mots : « Condamné par le parlement de Metz en déc. 1686 ; mort à la peine ». Cette mention sommaire n'a pu être complétée qu'imparfaitement par M. Fonbrune-Berbinau, qui reconstruit en détail, comme on sait, toute cette lamentable histoire du bagne huguenot. Il a trouvé aux Archives de la marine (B^6, 19, f° 146), la trace de l'envoi par Seignelay à Begon (30 juin 1687), d'un placet par lequel *Jeanne Nivoy*, femme de *Jean Boulard*, demandait la liberté de son mari. La mort de ce dernier, ajoute M. Fonbrune, doit être antérieure à 1690, puisque c'est à cette date que s'arrête la liste à laquelle M. Bordier a pris ses renseignements.

J'ai retrouvé récemment, à la Bibliothèque nationale (ms.

Clairambault, 873, f° 183) le placet de Jeanne Nivoy. Le voici, tel que cette pauvre femme l'écrivit ou le fit écrire, six mois après l'arrêt du parlement de Metz :

Au Roy

Sire,

Jeanne Nivoy, femme de Jean Boullard maistre coutelier à Vitry-le-François, remonstre très humblement à Votre Majesté, qu'encore qu'elle et son mary soient réunis à l'Eglise depuis plusieurs années et participé (*sic*) aux saints sacremens, néanmoins l'esprit dud. Boullard estant troublé et tombé en démence, le gouverneur l'ayant menacé de le faire emprisonner, il s'en seroit allé en la ville de Metz où, après plusieurs extravagances, il a esté condamné comme déserteur, aux galleres où il est présentement au port de Marseille ; ce qui oblige la suppliante, chargée de petits enfans, attendu la preuve de démence d'esprit de son mary par les certificats cy joints, de supplier très humblement Votre Majesté ordonner que led. Boullard sera deschargé de lad. peine de galleres, qu'il sera mis hors d'icelles en plaine liberté, avec permission de le faire ramener en sa maison aud. Vitry, — et la suppliante continuera ses prières, aussy bien que son mary, pour la santé et prospérité de Votre Majesté.

En marge de cette courte supplique, Seignelay a écrit : A. M[onsieur] B[egon], et, au dos, il a ajouté quelques mots résumant les pièces justificatives qui l'accompagnaient. On peut, grâce à ces diverses notes, terminées par une ligne autographe de Begon, reconstituer les principaux anneaux de la chaîne qui traîna Jean Boulard de Vitry-le-François à Marseille.

Six mois avant la Révocation, c'est-à-dire en mars ou avril 1685[1], Jean Boulard, maître coutelier à Vitry-le-François, se convertit, avec toute sa famille, au catholicisme. Céda-t-il aux promesses ou aux menaces ? Sans doute à ces dernières puisqu'il ne paraît avoir retiré de son abjuration aucun avantage matériel[2]. Lorsque la Révocation éclate, et même un peu

1. Ce renseignement est de Seignelay ; on voit que, dans sa supplique, Jeanne Nivoy exagérait en parlant d'une abjuration remontant à « plusieurs années ».

2. S'il avait eu une pension, sa femme n'aurait pu se dispenser de la mentionner.

avant, — d'aprés une lettre officielle que je publierai un jour, — la plupart de ses anciens coreligionnaires quittent la ville, soit pour échapper au remords d'avoir imité son exemple, soit, au contraire, pour éviter de le suivre. Ce spectacle réveille sa conscience, son esprit se trouble, il devient à moitié fou. Allait-il, dans ses « extravagances », jusqu'à déplorer ou démentir publiquement son apostasie? On l'ignore, mais sa folie dut paraître assez dangereuse puisque le gouverneur menaça de le faire emprisonner.

Cette menace achève de lui faire perdre la tête. Il n'y tient plus, il quitte, lui aussi, sa patrie et sa famille, cherchant à gagner la frontière de l'Est par laquelle tant d'autres avaient échappé à la honte et au despotisme. Il s'arrête malheureusement à Metz, où l'on surveillait attentivement les fugitifs. On le prend, on lui fait son procès, il est convaincu d'avoir voulu déserter le royaume, et en décembre 1686 le parlement le condamne aux galères.

Le pauvre homme ne put résister à tant de souffrances accumulées et couronnées par le terrible voyage de la chaîne à travers toute la France. Il atteignit Marseille, mais, pendant que sa femme préparait sa requête et recueillait les témoignages qui devaient l'appuyer, deux ans après sa chute, il y mourait à l'hôpital. Voici en effet la réponse laconique de l'intendant des galères aux notes de son supérieur hiérarchique, Seignelay :

Cet homme est mort à l'hôpital de Marseille, le 10 mars 1687.

BEGON.

Cette courte histoire n'est-elle pas un éloquent commentaire de cette éloquente apostrophe de Bossuet à Louis XIV: « *Vous avez* EXTERMINÉ *les hérétiques, c'est le plus bel ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère.* »

N. WEISS.

MÉLANGES

LES REGISTRES PROTESTANTS

Congénies, Junas, Souvignargues, Boissières.

(*Suite et fin*[1].)

VII. **Congénies.** — Ce village, qui est presque en entier protestant, l'était déjà au XVIIe siècle ; car les registres des délibérations des consuls de l'endroit nous présentent les noms des ministres auxquels la municipalité de l'époque payait des *gages*. Aubais, village voisin, paraît avoir été longtemps associé à Congénies pour le pasteur.

En 1606 et 1607, *Rolland de Marizy* était « ministre du Saint Évangile en l'Église d'Aubais et Congénies ». Il y a des quittances écrites et signées de sa main; mais les sommes ne figurent pas, nous ne savons pourquoi. En 1607, il meurt et sa veuve Sara *Vallette*, reçoit les condoléances des consuls et l'indemnité des veuves qui a été longtemps, croyons-nous, équivalente à six mois du traitement du pasteur.

En 1613 et années suivantes, c'est *Coustan* (et non *Constans*, comme le dit la *France protestante :* j'ai eu ses signatures très claires sous les yeux) qui est « pasteur de l'Eglise réformée de Congénies ».

Dans les années qui suivent et dont l'écriture est fort difficile à lire, pour moi du moins, j'ai encore trouvé les noms des pasteurs M. de *Grolle*, Estienne *Ferragut* et, je crois, M. *Saurin*.

Ce n'est qu'en 1674 que commencent les actes, d'ailleurs très bien tenus, mais dont nous ne possédons ici que 1674, 1676, 1677, 1678 et 1679.

Dans ces trop rares cahiers, outre ce qui est d'un intérêt purement local, on peut noter ce qui suit :

Pasteurs de Congénies : Estienne *Ferragut*, Jaques *Constantin*, Pierre *Benoist;*

Berlié, ministre de Calvisson;

1. Voy. le précédent numéro, pages 40 à 52. Corrigez p. 50. *Jean Bouy*, lisez *Jean Bony*.

Dalair (ou Dalais, ou Dalart) le fils, ministre de Calvisson ;
Vaneau, ministre de Villevieille;
Paradès, ministre de Codognan;
Noguier, ministre de Bernis;
Venel, ministre d'Aujargues;
Grizot, ministre de Nages;
Brun, ministre de Sommières;
Petit, ministre de Fournès;
De Montfaucon, ministre d'Aubais.

Le pasteur Constantin avait pour épouse Dam^lle^ Françoise *de Rey*. Pierre Benoist épousa, dans le temple de Congénies, le 23 nov. 1679, Dam^lle^ Marguerite *de Bimard*, fille à feu noble Henry de Bimard et Dam^lle^ Louise *Corniaret;* tuteurs : Louis *Audifret*, marchand bourgeois et noble François *de Mirmant*. Tous, y compris le marié, semblent avoir été de Nîmes. La *France protestante* a donné la date de leur contrat par-devant notaire et à Nîmes comme celle de leur mariage qui eut lieu, on vient de le voir, à Congénies, presque deux mois plus tard. Je rectifie aussi en passant l'orthographe du nom de ce pasteur qui fut assez remarquable; c'est *Benoist* et non Benoit.

Encore un grand mariage à Congénies. Ce fut le 3 août 1678. Les parties contractantes furent François *de Cambacérès,* de Montpellier, receveur, fils de feu Me Dominique de Cambacérès et de Dam^lle^ Jeanne *Lamouroux* mariés, d'une part; et Ester d'*Atgier*, fille de feu Me David Ager (pour *Atgier*) et de Dam^lle^ Anne *Troussel* mariés, tous de Montpellier. La *France protestante* classe David Atgier correctement sous le nom Atgier, mais l'appelle ensuite Atger. Quant au marié, ce nom de Cambacérès fait rêver, et on se demande si le consul Cambacérès qui devint prince de l'empire et duc de Parme n'avait pas du sang huguenot, du sang de ministre huguenot dans ses veines. Il était né à Montpellier. Si M. Philippe Corbière était encore là, nous lui demanderions de vouloir bien chercher si les ancêtres du consul n'étaient pas protestants avant la Révocation. Il va sans dire qu'un receveur des finances devait abjurer, se soumettre ou se démettre.

A propos d'abjuration, nous avons dans les registres curiaux celles des protestants de Congénies. Elles sont nom-

breuses puisqu'elles remplissent seize pages. Le style de ces documents varie peu, semble-t-il. N'avait-on pas rédigé quelques modèles avant octobre 1685? Et comment se fait-il, soit dit en passant, qu'il y ait tant de fidèles et point de pasteurs parmi tous ces protestants qui passent sous le joug? Je sais la réponse : « Ils étaient sortis du royaume, ou s'apprêtaient à le faire, sous la protection du gouvernement. » On a essayé de justifier ce départ en masse de centaines de pasteurs; mais comment l'excuser en face du résultat : abjuration en masse des simples fidèles? Il me semble que, s'ils étaient restés comme un seul homme à leur poste, peu d'abjurations se seraient produites, à part les intéressées (qui ne sont pas les plus intéressantes), et on n'aurait pas vu nos Eglises descendre au triste état d'où Antoine Court et ses collaborateurs entreprirent de les retirer. Ils auraient souffert ensemble, troupeaux et bergers, beaucoup souffert peut-être, mais ils auraient probablement vaincu le pouvoir tyrannique; car on n'égorge pas des centaines de pasteurs et des centaines de milliers (pour ne pas dire des millions) de fidèles.

Aussi tard que 1689, nous trouvons une abjuration, celle de M. *Bruguier*, « apotichaire » de Congénies, dont le fils figure dans une liste de réfugiés nîmois en 1686 (*Bulletin*, XXVIII, 264).

Plus tard encore, en 1759, abjuration d'un habitant de Saint-Gilles et d'une jeune fille de Congénies, en vue de leur mariage : « ont fait abjuration de l'hérésie de Calvin et de touts autres, promettant de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine et d'y élever leurs enfants (en marge le curé ajoute : « Si Dieu leur en donne. Adam, curé »), et cela à la face de notre saint autel où ils ont été à deux genoux en notre présence, etc. »

En 1780, confirmation d'environ trois cents personnes venues, il est vrai, de tous les villages voisins et plantation solennelle d'une croix que le vent vient justement de renverser il y a un an. C'est un récit fort pathétique que celui de cette *mission,* sans dragons mais avec un évêque et quatre capucins; décidément cela vaut mieux. On raconte que beau-

coup de larmes y furent versées : celles-ci furent sans doute moins amères que celles de 1685.

Les registres protestants du XVIIIe siècle vont, pour ce village, de 1770 (24 juin) à 1792 (28 octobre).

Les pasteurs qui y signent le plus fréquemment sont P. *Alègre, Matthieu, Gibert,* A. David *Roux,* B. *Roux*, d'abord proposant, puis pasteur, Siméon *Lombard*, *Valantin*.

Outre ceux-là qui furent probablement pasteurs réguliers de l'Eglise de Congénies, on trouve encore *Raoux,* Paul *Vincent père,* Paul *Vincent fils,* Adrian (*sic*) *Vincent, Ribot*, *Barbusse,* P. *Ribe*.

Trait particulier : un cahier spécial est réservé aux sépulturés de 1773 à 1775, et « B. Roux, proposant, signe pour le pasteur ».

VIII. **Junas.** — Village à 3 kilomètres de Congénies et qui a quelquefois été desservi par le même pasteur. On y trouve, dans les archives de l'état civil, les cahiers d'un registre allant de 1652 (13 avril) à 1684 (22 décembre); mais ce ne sont que des notes d'ailleurs bien tenues. Je n'y trouve que deux noms de pasteurs; car rien n'est signé. C'est un *Lermin* (?), ministre, qui est parrain en 1669. C'est ensuite M. *de Montfaucon*, ministre (d'Aubais), qui épouse Damoiselle Anne de *Saurin,* le 22 mars 1678.

Un registre protestant du XVIIIe siècle va de 1750 à 1792. Je n'en ai pas terminé le dépouillement; mais voici ce qu'il contient.

Copies d'actes dressés par *Bastide* de 1750 à 1765; je dois avoir les mêmes dans son registre personnel conservé à Vic, où je pourrai les rechercher. (Je l'ai fait; ils y sont.)

Copies d'actes dressés par Pierre *Encontre*, *Gachon* et *Valantin*. Celui-ci paraît avoir été de Junas et y a exercé son ministère presque continuellement de 1765 à 1793.

Autres pasteurs ayant signé : *Gibert, Matthieu, Fromental,* P. *Alègre, Ribot, Raoux,* A. David *Roux*.

Le registre catholique contient, en 1788 et 1789, des mariages *au désert* enregistrés selon l'Édit de Tolérance de 1787; mais ils sont insolemment intitulés : « Réhabilitation du ma-

riage de... » Il y en a aussi plusieurs dans les registres de Congénies; je les étudierai.

IX. **Souvignargues.** — Ce village est à 8 kilomètres de Congénies et plus rapproché de Sommières. Dans les actes anciens il est appelé Savagnargues, et le pasteur Bastide écrit Sauvagnargues.

Je n'ai rien trouvé là en fait de registres protestants; pourtant il y avait et il y a encore beaucoup de protestants. Ces registres ont-ils été détruits, ou bien subsistent-ils encore dans des maisons protestantes où nous les retrouverons? Il est évident que, là où le pasteur ne résidait pas, il devait confier ces documents précieux aux soins d'un ancien dévoué. Mais, au cas où ils ne se retrouveraient pas pour Souvignargues, je suis heureux d'annoncer que le gros registre de Bastide contient trente-cinq baptêmes et neuf mariages venus de ce village de 1751 à 1765. C'est toujours quelque chose. A Cannes, j'ai aussi retrouvé en 1764 le mariage d'un protestant de Souvignargues.

A défaut de registres protestants, je me rabats sur ceux du clergé catholique. Heureusement, 1685 y est, et malheureusement il y a des abjurations. 30 octobre 1685, abjuration collective des habitants de Souvignargues; quatre-vingt-quatre noms parmi lesquels ceux de noble *Louis de Brues* seigneur de Sauvagniargues et Saint-Estienne-d'Escatte (il signe *Souvinargues*), et de noble Anthoine d'*Amalric*, seigneur de Durfort (il signe *Durfort*). La *France protestante* (vol. III, 269), résume l'histoire antérieure des Brueys de Souvignargues qui pour nous, on le voit, se termine en 1685; mais elle ne dit rien, semble-t-il, des d'Amalric de Durfort (Gard), sauf incidemment dans le paragraphe ci-dessus indiqué.

Le hameau de Saint-Etienne-d'Escatte, dépendant de la même seigneurie et aujourd'hui appartenant à la même commune que Souvignargues, avait, le premier, fait son abjuration en masse : trente-cinq à quarante noms y figurent. Chose digne de remarque, Souvignargues a été ramené à la foi protestante, peut-être surtout par le ministère d'André *Bastide*, tandis que Saint-Etienne est demeuré tout entier catho-

lique, ce qui a tenu probablement un peu à sa situation isolée et reculée loin des centres protestants.

Sur la page extérieure des abjurations de Souvignargues, une main exercée (sans doute celle du curé) a écrit la réflexion suivante, digne du grand roi lui-même :

« On pourroit faire paier à ses gens la leurs fautes. Comment, un roy n'est pas maître dans son royaume! Sy nous n'avons qu'un Dieu et une foy, nous ne devons avoir qu'une même religion! »

C'est moi qui ai mis la ponctuation afin qu'on ne perdît rien de la force du style.

X. **Boissières.** — Me voici au terme de ma première tournée, et je crois qu'à certains égards le meilleur m'a été gardé pour la fin.

Boissières, petit village, à 3 ou 4 kilomètres de Calvisson, possède, aux yeux des protestants, trois titres différents qui peuvent les intéresser. C'est là qu'est né vers 1675, croit-on, Jacques *Roger*, le restaurateur des Eglises du Dauphiné, le martyr. C'est là qu'était, qu'est encore le château de ce *Calvières,* baron de Saint-Côme, qui, après avoir abjuré secrètement à Paris avant la Révocation, se fit, moyennant finances, le persécuteur des protestants qu'il avait trahis en restant après son abjuration à la tête du consistoire de Nîmes. Nous aurons bientôt l'occasion de parler de son assassinat qui fut presque une exécution, et qui fut, avec celle de l'abbé du Chayla qui eut lieu quelques jours plus tard, une des causes déterminantes de la terrible répression qui amena la guerre des Camisards. Enfin, c'est tout près de Boissières, sur une pente boisée qui porte encore le nom de *Champ des Morts*, que se termina le dernier combat livré par Jean Cavalier, le 15 avril 1704.

Pas plus, hélas! que M. Daniel Benoit, nous n'avons réussi à mettre la main sur un extrait de naissance de Jacques Roger. Il manque les registres protestants d'une vingtaine d'années où certainement il se serait trouvé. Peut-être avons-nous, comme on le verra, trouvé une phrase qui se rapporterait à sa mère.

Pour ce qui est du baron de Saint-Côme, voici la constata-

tion de son décès, avec correction de la date donnée par Puaux qui le met au 13 août :

« L'an 1702 et le 14e d'aoust est décédé noble Gaspar de Calvière, seigneur de Saint-Cosme et Boissière, n'ayant peu recevoir les sacrements de l'Église à cause de l'assassinat comis en sa personne le jour d'hier, ayant été porté dans son chasteau dudit Boissière mort, et a été enseveli ce jour dhui entre quatre ou cinq du soir dans l'église de ce lieu, presens les sieurs Monsieur Maistre Pierre Berlié, docteur et avocat du lieu de Calvisson, Mr Estienne Blau, avocat et juge dudict Boissière et Mr Jaques Pons, maistre apothicaire de Saint-Gille, soussignés avec nous

DAIGNAC, curé. »

Notons en passant que le témoin Berlié, avocat, était le fils d'un pasteur de Calvisson et qu'il avait abjuré pour rester avocat.

La tradition locale charge la mémoire du triste baron de méfaits assez graves, outre les persécutions cruelles dirigées contre ses anciens coreligionnaires. On raconte que Catinat (de son vrai nom Abdias *Maurel*) avait à venger l'honneur outragé d'une sœur.

Pour en finir avec cette famille seigneuriale, nous voulons signaler dans les registres protestants le baptême de Roze de Saint-Cosme (22 mai 1650), sœur du baron assassiné; parrain M. le marquis de Saint-Gilles, marraine madame de Sauvagnargues. Cette Rose figure dans l'article *Calvière* de la *France protestante*. En 1656, madame de Saint-Cosme mère est marraine d'une Magdeleine *Liotard*. En 1685, 27 février, dans le temple de Boissières, un enfant de Calvisson, Elie *Massip*, est présenté par Elie *Cheiron*, ministre de l'Église de Nîmes, (un traître aussi, celui-là), et par Françoise d'*Andre*, femme de noble Gaspard de Calvière, etc., laquelle signe: Franson d'André de Saint-Cosme. En octobre de la même année, cette noble dame fit son abjuration dans l'église du même lieu et avec elle sa mère et sa grand'mère maternelle. L'une avait vingt-cinq ans; l'autre, quarante-cinq; l'aïeule, près de quatre-vingts.

J'ai trouvé à Boissières tant de choses curieuses que je

n'ai pas encore pu m'occuper des autres abjurations. Mais il y en a à noter.

Ce que je n'avais pas encore trouvé ailleurs dans les registres catholiques, je l'ai trouvé ici : c'est un système d'espionnage et de dénonciation à l'égard des nouveaux convertis soupçonnés d'être mal convertis, d'être *relaps*. D'abord, le curé de Boissières a obtenu des pouvoirs ecclésiastiques et civils qui lui donnent le droit d'obliger ses ouailles à lui raconter tout ce qu'elles ont vu ou entendu rapporter touchant ces malheureux huguenots, sous peine de châtiments spirituels et temporels. Lui-même fait des observations par les fenêtres et les consigne. Je n'en dirai pas plus long, n'ayant pas copié ni même lu entièrement ces pages curieuses, fruit de ce qu'on appelait, je crois, des *monitoires*. Un second genre d'espionnage et de dénonciation se pratiquait à l'égard des morts. Le curé tenait un registre « de ceux qui meurent dans l'hérésie ». Il va de 1716 à 1726, et il y a vingt et un cas. Ces malheureux décèdent « dans l'hérésie de Calvin », meurent « obstinés dans la religion, dans l'hérésie de Calvin », « sans vouloir recevoir les sacrements de l'Église » ; une jeune femme de trente ans a seule l'honneur de mourir « dans la religion prétendue réformée ». Citons le cas le plus détaillé :

7 avril 1717. — Jean Audoyer dit le Procureur, âgé de soixante-six ans ou environ, décédé le 7e, a été enterré suivant l'usage des nouveaux convertis, n'aiant pas voulu nous écouter ni recevoir les sacrements, et n'aiant jamais esté à l'Eglise, au moins depuis le commencement des désordres des fanatiques, en foi de quoi, etc.

Il me reste à signaler, le 16 mai 1723, « Susanne *Cavalière* vefve de Jean *Roger*, âgée de 60 ans, décédée dans l'hérésie de Calvin ». D'après son âge, cette femme peut avoir été la mère de Jacques Roger, le pasteur du désert. Mais je n'affirme rien : c'est un point à étudier dans d'autres documents, peut-être en Suisse.

Je ne veux pas quitter ce qui touche à la persécution sans faire remarquer qu'à Boissières, comme en beaucoup d'autres endroits d'ailleurs, la Providence semble avoir mé-

nagé une sorte de revanche aux victimes de la Révocation. Je fais allusion à leurs temples qui furent tous rasés et que Napoléon Ier remplaça très souvent par des églises de couvent. Mais ici la chose est encore plus curieuse. Le temple a été démoli; mais les nouveaux-convertis n'ont pas persévéré; de telle sorte qu'au commencement de ce siècle Boissières avait une population toute protestante et point de temple, une église mais point de paroissiens. Pour un homme comme Napoléon, ces problèmes-là étaient vite résolus. Les descendants des persécutés avaient acquis l'église mise en vente, comme bien national sans doute, et on ne l'a pas reprise. A quoi bon? il eût fallu en rembourser le prix, et de plus bâtir un temple. Mais voici une autre coïncidence curieuse. A-t-on remarqué que plus haut, dans l'acte se rapportant à l'ensevelissement du seigneur, il est dit qu'il « a été enseveli dans l'église de ce lieu »? La tradition locale a conservé ce souvenir et, après un intervalle de près de deux siècles, elle précise l'endroit où reposeraient les restes du persécuteur, de l'apostat. C'est au pied de la chaire, là où devait être anciennement l'autel ou devant l'autel : ce n'était pourtant pas un saint. Quoi qu'il en soit, l'Évangile et les principes de la Réforme sont chaque semaine proclamés sur le tombeau de Gaspard de Calvières. Et où sont ses récompenses, pensions, brevets? Où est sa famille? Où est la magnificence de son château?

Nous avons copié, à titre de curiosité, une feuille qui contient toutes les pièces relatives à un mariage entre nouveaux-convertis ou anciens huguenots qui se marient à l'église.

C'est, d'abord, (a) un certificat du notaire déclarant qu'il y a promesse de mariage entre Job Gilly et Suzanne Chapel; (b) un certificat du curé de Nages :

« Je certifie que la susdite Suzanne Chapel a satisfait à l'épreuve de quatre mois, qu'elle s'est présentée à confesse, et espérant achever de l'instruire avant la publication du dernier ban, j'ay expédié le présent certificat à Nages ce 16e août 1739. »

RAMILHAC, curé.

(c) Un autre certificat :

« Je certifie que le susdit Job Gilly de la paroisse de Boissière a

exactement rempli le terme de son éppreuve de quatre mois, sufisemment instruict de tout ce qu'il convient sçavoir touchant la religion catholique, apostolique et romaine qu'il promet d'observer religieusement voulant y vivre et mourir et, pour preuve non équivoque de la vérité, il s'est présenté à confesse en foy de quoy je me soussigne en l'absence de M. le curé de Boissière ce 23 aoust 1739. »

Père Bruno de Pignerol,
Capucin Préd. procuré.

Il est à noter que ce second certificat a été violemment barré par quelqu'un, peut-être par le curé lui-même.

(d) « Soit procédé à la publication des bans et bénédiction du mariage des parties énoncéés en l'autre part.
A Nimes, le 26 aoust 1739. »

† C. p. ev. de Nismes.

(e) « Je certifie avoir publié pendant trois fois le mariage des parties cy derrier à la messe de parroisse san opposition canonique ny civille et concens pour ce qui regarde Suzanne Chapel de cette parroisse que le mariage soit bénit par qui de droit Servatis Servandis. A Nages, ce 9e aout (ce doit être septembre) 1739. »

Ramilhac, curé.

Je ne sais si tout le monde appréciera comme elle le mérite la clause *servatis servandis :* elle me semble se rapporter à des honoraires qu'il faudra se partager fraternellement.

(f) Enfin :

« Ce 10 septembre 1739, j'ay épousé Job Gilly et Suzanne Chapel de Nages en présence de deux témoins nommés Pierre Cauzid et François Roux. »

Immédiatement après :

« Ce 10 septembre 1739, j'ay épousé Jeacques Rogger et Magdelaine Gilly. Témoins les deux ci-dessus.

M. »

Arrivons aux registres protestants. J'ai eu l'heureuse chance de trouver, en dehors des registres, un cahier de seize pages petit in-8°, qui remonte à 1649 et va jusqu'à 1657 ; il contient même, on ne sait pourquoi, à un endroit qui pré-

sentait un blanc, un acte solitaire de 1659. Ce cahier est intitulé :

Au nom de Dieu soict faict
Amen 1649
Mémoire de baptesme

Ce sont, à la vérité, des notes plutôt que des actes; mais c'était alors l'usage. On y trouve les noms des pasteurs, mais pas leur signature. C'est dommage, à cause de l'orthographe des noms qui n'est guère un souci pour les greffiers ou secrétaires de ce temps-là.

J'ai recueilli les noms de *Bertrand*, *Allègre, Lichère* fils et Lichère *vieux*, celui-ci « pasteur en l'Église de Ville Viellhe ».

Ce qui rend ce cahier précieux, c'est surtout, à mon avis, le fait qu'il nous a conservé six délibérations du consistoire qui se rattachent à des questions de discipline ecclésiastique et nous font pénétrer dans la vie intime d'une Église réformée du XVIIe siècle.

Je les ai transcrites, à cause de la rareté de pareils documents.

I.

« Ce huitième mars 1651, le Consistoire assemblé, après invoquation du nom de Dieu, Me Allègre, ministre, conduisant délibération, Jean Rougier (prononciation patoise de Roger) a esté comis pour appeller J. G. et C. S. (je m'en tiens aux initiales).

« Ont comparu les susdits et après leur avoir représenté qu'ils avoient escandalizé l'Eglize par leur forniquation, ils ont confessé la vérité et tesmoigné leur repantance en demandant pardon à Dieu et à l'Esglize.

« Sur quoi la Compagnie a ordonné que lesdits G. et S. seroient suspandu publiquement de Ste Cène à quoy ils ont acquiessé. »

II.

« Ce 3 juin 1651, le Consistoire assemblé, après l'invoquation du nom de Dieu,

« Ont compareu J. G. et C. S. sa femme qui, ayant esté suspandu de la Ste Cène, ont prié la Compagnie de les admettre en la paix de l'Esglize, ce qu'entendu et veu leur repentance ont esté receus à la participation du St Sacremant. »

III.

« Ce 24 novembre 1651, le Consistoire assemblé par l'invoquation du nom de Dieu, a esté rézollu d'appeller J.-L. G. et C. A.

« Ont compareu lesdits J.-L. G. et C. A. et ayant confessé leurs fautes pour avoir comis forniquation, le Consistoire a ordonné qu'ils seront suspandu publiquement de la Ste Cène et qu'ils feront réparation sellon que le Consistoire trouvera bon. »

IV.

« Le 17e mars 1652, le Consistoire assemblé, après l'invoquation de Dieu,

« Ont comparu J.-L. G. et C. A. sa femme qui ayant esté suspandu de la Ste Cène, ont prié la Compagnie de les admettre en la paix de l'Esglize, ce qu'entandu et veu leur repantance, ont été receu à la participation du St Sacrement. »

V.

« Ce judy 30e du mois d'aoust 1657, le Consistoire assemblé, après l'invoquation du nom de Dieu, a esté apellée L. V., veufve de C. C., mère de J. C. qui se seroit mariée avec un homme de contraire religion.

« Ladite V. ayant comparut, a protesté et juré qu'elle n'auroit point consenty à ce mariage et qu'au contraire elle auroit faict tous ses effors envers sa fillhe en quallité de mère pour l'empesché, qu'elle n'auroit point assisté ni en présance ni par procuration quand le contrat de mariage s'estoit passé, qu'elle ne l'avoit point dottée de la moindre partie de son bien et qu'ayant excédé l'âge de vingt-cinq ans, elle se seroit mariée sans sa vollonté.

« Sur quoy la Compagnie, voyant qu'elle ne faisoit rien paroir du soin ne de la ditligence qu'elle auroit aporté pour rompre se mariage, et neantmoings ayant égard à sa protestation et à la doulheur dont elle paressoit touchée, se contente de la suspandre brèviement du St Sacrement de la Ste Cène, à quoi elle aquiesse.

« Et pour remédier dézormais à toutes les fuittes et à toutes les excuzes qu'on pourroit prétendre pour s'exenter de la peine de l'Esglize en pareil rencontre, il a esté ressollu qu'on dresseroit un article fondé sur la desipline esclésiatique et sur les déterminations du sinode de ceste province, où tous les père et mère qui ne feront pas paroitre au Consistoire par actes à se suffisants qu'ils ont faict

tous ses effors pour empescher que leurs enfans ne contratassent de tels mariages, seront suspandus publiquement du S[t] Sacrement, aussi tous ceux qui les auront négossié ou qui y auroient aidé ou contribué de quelque fasson que se soit, et afin que tout le monde soit instruict de cest article et que nul n'en prétande cauze d'ignorance, il a esté ressollut qu'il seroit leu un dimanche matin après la prédication. »

VI.

« Ce 3[e] jeanvier 1658, le Consistoire assemblé, après l'invocation du nom de Dieu,

« A comparu L. V., vefve à feu C. C., que ayant été suspendue de la Saincte Cène a prié la Compagnie la vouloir admettre en la paix de l'Esglize, ce qu'entendu et veu sa repantance, a esté receu à la participation du S[t] Sacrement. »

Deux autres cahiers antérieurs à la Révocation nous ont été conservés. Ce sont ceux de 1681 et de 1685. Ils sont visés par un conseiller du roi et avaient conséquemment un caractère officiel et légal. Le pasteur à cette époque était *Cauzid*, dont le prénom est incertain pour moi, bien que la *France protestante* l'appelle François : il me semble que c'était Jean. Même incertitude quant à l'orthographe de son nom. Il signe lui-même de deux ou trois façons Cauzit, Cauzid, Causid, mais jamais Causide : ce serait le féminin du nom comme on le faisait alors. La famille Cauzid parait avoir été nombreuse à Boissières, où est né ce pasteur.

La *France protestante* fait erreur en disant que Cauzid desservit Boissières jusqu'en 1681 ; c'est 1685 qu'il eût fallu dire. Parmi les actes de son ministère se trouve, en 1681, le mariage de Simon-Pierre *Grizot*, fils d'Anthoine Grizot, ministre de Nages. En 1685, se trouve le baptême où la femme du seigneur de Boissières fut marraine. Mais ce qui mérite le plus d'attention, c'est que le temple est resté debout et ouvert jusqu'au 29 septembre, tandis que ceux du voisinage devaient être fermés ou les pasteurs en fuite; jamais on n'avait vu tant d'animation dans le temple de Boissières que pendant ces trois derniers mois, juillet, août et septembre. On venait s'y épouser ou y faire baptiser ses enfants, non seulement de Cal-

visson, mais d'Uchaud, de Beauvoisin, d'Aiguesmortes, etc. Le dernier baptisé (29 septembre) était de Milhaud, à 8 kil., et il était né le même jour !

Le XVIIIe siècle est représenté à Boissières, au point de vue protestant, par un registre qui renferme d'abord des copies d'actes du ministre P. *Alègre*, allant du 25 janvier 1762 au 5 décembre 1768. On y remarque, au 19 octobre 1767, un baptême par s^r François *Roux*, ministre, dont nous avons déjà dans notre précédent article signalé un baptême à Crespian en 1762, et qui a dû, c'est notre conviction bien arrêtée, revenir de Suisse pour finir ses jours à Caveirac, son lieu natal, qui n'est qu'à quelques kilomètres de Boissières.

Il y a ensuite dans ce volume des extraits d'actes faits par Pierre *Encontre* de 1750 (9 août) à 1755, et d'autres faits par Jaques *Matthieu* du 19 juin 1757 au 11 octobre 1761.

Suivent deux extraits d'actes de « feu M. *Teissier* ministre du Saint Évangile dans l'Église de ce lieu de Boissières ». Cahier commencé le 1er février 1761 ; mais il n'y a que deux baptêmes de 1761.

De même huit extraits des registres de Pierre *Saussine*, 1763 à 1765.

Enfin, un registre ordinaire et complet de cérémonies religieuses accomplies, du 4 mai 1769 au 18 octobre 1792, principalement par Pierre *Alègre*, *Gibert*, Pierre *Saussine* père et Pierre *Saussine* fils. Autres noms qui apparaissent soit au bas des actes, soit dans les visas des colloques : Paul *Rabaut*, *Encontre*, « pasteur sous la croix », *Raoux*, *Ricour*, Antoine *Périer*, S. *Guérin*, *Valantin*, P. *Rabaut* fils, *Gachon*, *Martin*, *André Bouet*, *Gachon* fils (?).

J.-W. LELIÈVRE.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

BOSSUET ET LES PROTESTANTS EN SORBONNE

I

La plupart de nos lecteurs savent déjà que, le 29 janvier dernier, M. A. Rebelliau, maître de Conférences à la Faculté des lettres de Rennes, a soutenu, devant un auditoire exceptionnellement nom-

breux, sa thèse de doctorat sur *Bossuet, historien du Protestantisme*[1]. — C'est un livre de plus de 600 pages in-8° où l'on ne sait, à première vue, ce qu'il faut le plus admirer, de l'élégance toujours classique du style, ou de la richesse extraordinaire de l'érudition.

La soutenance a été digne, et du sujet, et du candidat dont elle couronnait brillamment le consciencieux et persévérant labeur.

L'occasion était belle, en effet, pour les enthousiastes du siècle des évêques, d'encenser la mémoire du plus illustre de ces princes de l'Église et des lettres, en remerciant le jeune docteur d'avoir montré derrière l'écrivain hors ligne ou l'orateur irrésistible, un historien consommé. — Et ceux que n'éblouissent pas tant de supériorités rehaussées par tant de grandeur ont, non moins nettement, formulé leurs réserves : M. Himly a fait observer qu'avant d'étudier la Réforme, Bossuet était déjà condamné à la « damner », et qu'au fond, s'il l'a si peu comprise c'est parce qu'il ne pouvait et ne devait pas la comprendre. C'était lui reprocher d'avoir méconnu, non pas « que les *variations* étaient la raison d'être du protestantisme, son honneur et sa gloire »[2], — mais que le retour à l'Évangile primitif — même inconséquent dans la pratique — était une réaction nécessaire contre les excès de la papauté qui en avait usurpé la place.

En rapprochant, d'autre part, la date de l'*Histoire des variations* — 1688 —, de celle de la Révocation — 1685 — que Bossuet, selon l'heureuse expression de son historien, avait tant « désirée » (p. 299), — M. Lemonnier a fait ressortir le côté politique d'une œuvre destinée à « établir le peu de motifs qu'ont *désormais* les protestants de s'obstiner dans le schisme » (p. 94). Plus d'un a regretté que l'honorable professeur n'ait pas eu le temps de montrer à quel point cette préoccupation du prélat avait faussé des jugements tombant sur des adversaires « désormais » terrassés. — Enfin M. Gazier n'a pu se défendre de conclure d'ingénieuses remarques sur la valeur artistique et littéraire de ce que M. Brunetière appelle « le plus beau livre de la langue française »[3], par cette oraison funèbre : Quel malheur qu'en déclarant hérétiques les quatre articles de 1682, l'Église catholique ait démenti l'affirmation, par Bossuet, de sa propre invariabilité !

Il suffit, pour juger des réponses de M. Rebelliau, de relire la

1. *Étude sur l'Histoire des Variations et sur la controverse entre les protestants et les catholiques au XVII*e *siècle*, XIX-602 p. in-8°. Paris, Hachette, 1892.

2. *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1892, p. 703, art. de M. Brunetière.

3. *Ibidem*, art. cité.

première phrase de sa *Préface : « Je me suis proposé*, en premier lieu, de *démontrer* que l'*Histoire des variations des Églises protestantes* est un ouvrage vraiment scientifique, et presque aussi digne de l'estime des historiens que de celle des lettrés. » Ce qui, dans cette déclaration, — j'allais écrire cette pétition, — de principes, justifie la timide restriction de l'adverbe « presque », ce sont les erreurs révélées par la vaste enquête à laquelle ont été soumises les *origines*, la *composition* et le *succès* de l'*Histoire.* Mais on sent déjà que ces erreurs, « presque inévitables dans un ouvrage de longue haleine » (428), ne sauraient infirmer l'autorité d' « un récit d'une exactitude presque irréprochable, d'une clairvoyance toujours judicieuse, parfois d'une originalité encore aujourd'hui méritoire » (VIII).

Le lecteur qui ne connaît le livre où se lisent des appréciations aussi décisives que par les éloges dont il a été comblé, ne sera peut-être pas fâché de savoir ce qui a empêché l'auteur d'assigner à l'*Histoire des variations* la place que M. Brunetière n'hésite pas à revendiquer pour elle. On essayera de le satisfaire en citant quelques-uns des faits relevés par M. Rebelliau à la charge de Bossuet et en négligeant la thèse maîtresse de ce dernier, — thèse insoutenable puisqu'il est démontré que, si les Églises prétendues réformées ont varié, l'Église prétendue invariable leur en avait donné et leur en donne encore l'exemple. — Pour plus de clarté et puisqu'il s'agit d'histoire, on classera ces quelques faits sous deux rubriques, l'*impartialité* et la *sincérité* de Bossuet.

II

Parmi les portraits des Réformateurs que M. de Meaux a peints avec une prédilection marquée, M. R... discute longuement le principal, celui de Luther (423 ss.). — Sa critique débute par la constatation d'une erreur capitale, car elle condamne celui qui l'accepte à ne rien comprendre à la révolution religieuse du XVIe siècle : « La Réforme aurait eu pour origine, ce sont les termes de l'*Histoire*, la publication des indulgences de Léon X et la jalousie des Augustins contre les Jacobins qu'on leur avait préférés en cette occasion », ainsi que la mission donnée à Luther, docteur augustin, de « maintenir l'honneur de son ordre en attaquant les abus que plusieurs faisaient des indulgences ». M. Rebelliau reconnaît qu'en ce début « Bossuet s'est trompé », mais il l'absout tout aussitôt, en imputant cette « erreur », qu'aucun contemporain de Luther n'avait osé inventer, à ce « calviniste encapuchonné » qui s'appelle Paolo Sarpi (424).

J'ai sous les yeux l'*Histoire du Concile de Trente* de frère Paolo que Bossuet eut la candeur de croire sur ce point, précisément parce qu'il était suspect sur tant d'autres. J'y ai lu et relu le passage relatif aux indulgences (p. 4 et ss. de la traduction de Diodati, Genève 1621, in-4°), et je n'y trouve malheureusement aucune allusion à cette légendaire querelle des Jacobins et des Augustins.

M. R... continue son examen en relevant, d'après Seckendorf, deux autres erreurs de Bossuet. Passons, bien que, dans un procès intenté par un évêque, à l'honneur et à la mémoire d'un adversaire enterré et d'un parti désarmé, on doive s'attendre à voir l'accusateur redoubler de scrupules avant d'affirmer. — Suivent plus de dix pages sur « l'assentiment secret que le Réformateur donna, en 1539, à la bigamie du Landgrave de Hesse ». M. R... admet, il est vrai, que Luther recula longtemps devant cette « variation », (432), ne céda qu'à son corps défendant et finit par confesser aussi humblement que courageusement sa faute.

Mais que penser de Bossuet opposant ce péché à l'invariabilité d'une Église qui n'a cessé d'autoriser la conclusion ou la rupture de tant d'unions plus ou moins aristocratiques, et assurément plus profitables pour elle, que le « marché » (439) du Landgrave ne le fut pour la Réforme? Comment oublier ici un autre prince, le « nouveau Théodose » dont la fidélité conjugale était alors en exemple à l'Europe hérétique, et dont le dernier mariage, quatre ans avant l'apparition de l'*Histoire des Variations*, fut approuvé par cette même « complaisance malicieuse » (336) avec laquelle « le catholique froissé se vengeait » (339) ailleurs, des faiblesses des Réformateurs? — Ce n'est pas un protestant qui l'a dit, mais un évêque, Languet de Gergy : « L'évêque de Meaux, plusieurs autres prélats, le Pape lui-même avoient été consultés ; ils avoient décidé que c'étoit remplir les desseins de Dieu que de faire servir la confiance du roi pour Mme de Maintenon et les *complaisances légitimes* de Mme de Maintenon pour le roi, à faire triompher dans le royaume la vertu et la piété par l'usage de l'autorité souveraine » (*Fr. prot.*, 2e éd., I, 531). Et nous savons, hélas ! comment, à partir de cette date surtout, *la vertu et la piété* triomphèrent dans le royaume, *par l'usage de l'autorité souveraine.*

On le voit, « il serait malaisé de faire ressortir avec plus de force et d'habileté les côtés fâcheux du caractère de Luther » (453), et, en général, « les petits travers, les ridicules, les défauts de dignité extérieure et de tenue de ces nouveaux apôtres » (336) qui avaient si peu fréquenté les antichambres de Versailles !

Nous étonnerons-nous, après ces citations qu'on pourrait multi-

plier, qu'aux yeux de M. de Meaux il y eût, « dans la grandeur morale de Luther plus de spécieux que de solide et que sa « régularité » lui semblât plus apparente qu'intime » (466)? Assurément non. — Mais M. R... qui veut bien, d'ailleurs, admettre que l'impartialité de son idéal n'est pas la vraie (465), me permettra de m'étonner, avec d'autres, devant la conclusion de son examen : « En somme, dans cette étude sur Luther, les critiques de Bossuet ne réussissent à découvrir, ni quant à l'exposé des faits, ni quant à leur appréciation, une seule erreur *grave*... S'il dit de Luther, et rigoureusement, tout le mal, il voit et montre *tout le bien* » (473)!

Ces quelques lignes suffiront pour marquer le degré d'impartialité, en matière d'histoire du protestantisme, que peuvent atteindre un panégyriste du règne de Louis XIV, et son admirateur quand même. — Espérons que nous serons plus heureux sur l'article de la sincérité. N. WEISS.

(*A suivre*.)

NÉCROLOGIE

M. Pierre de Witt.

Le *Journal des Débats* du 1er février annonçait la mort presque subite de M. Pierre Cornélis de Witt, petit-fils de M. Guizot; « esprit très fin et très délicat, avec un véritable talent d'écrivain ». En rendant compte moi-même dans le *Bulletin* (t. XXXIV, p. 285) de son premier ouvrage, *Louis de Geer*, je concluais ainsi : « C'est assez pour recommander un livre dont l'érudition n'est pas sans charme, où l'ardeur de la jeunesse s'unit à une gravité précoce, au talent d'écrire, et promet un précieux collaborateur au *Bulletin*[1]. » Pourquoi faut-il que cet espoir ait été si cruellement déçu? C'est à une soirée de contrat, dans les salons d'une illustre famille de tout temps sympathique à nos travaux, que Pierre de Witt a ressenti la première atteinte du mal qui devait l'enlever peu d'heures après (30 janvier) à la tendre affection des siens. Il n'avait pas 35 ans. Notre Société ne peut que s'associer à ce grand deuil, et déposer l'hommage de ses profonds regrets sur la tombe si prématurément ouverte de celui qui eût été le brillant historien des origines de la famille Guizot, *si fata tulissent!* J. B.

1. Il y inséra une première étude en 1885 (*Les protestants hollandais en France en 1787*, t. XXXIV, 569). Voir aussi deux excellents articles, t. XXXI et XXXII, p. 226 et 368.

Le Gérant : FISCHBACHER.

4415. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

DOM CL. DEVIC ET DOM VAISSÈTE. — **Histoire générale de Languedoc,** avec des notes et les pièces justificatives, édition accompagnée de dissertation et notes nouvelles, par Gh. Robert, P. Meyer, A. de Barthélémy, M. Allmer, M. Chabaneau, H. Molinier, M. Lebègue, Germer-Durand fils, et J. Roman; tome XI, de XLV-1410, et XII, de IX-2040 pages in-4°, Toulouse, Privat, 1889 et 1890.

M. MINGAUD, curé de Saint-Étienne-Vallée-Française. — **Troubles des Cévennes à l'occasion des guerres des Camisards.** 43 pages pet. in-8°. Le Vigan, imprimerie G. Arnal, 1889.

H. PASCHOUD, professeur. — **L'Église, organe de la conscience sociale chrétienne,** une première leçon. 69 pages in-12. Lausanne, Rouge, 1890.

A. DUPIN DE SAINT-ANDRÉ, pasteur. — Histoire d'une famille protestante de Tours au siècle dernier, **Les Dutens.** Discours prononcé le dimanche 1er novembre 1891 dans le temple de Tours, à l'occasion de la fête de la Réformation. 24 pages in-12, Tours, imprimerie Deslis frères, 1891.

CH. RAHLENBECK. — **Une ville belge perdue** (Dunkerque). Extrait de la *Revue de Belgique.* 16 pages in-8°. Bruxelles, imprimerie P. Weissenbruch, 1891.

H. GÉLIN. — **Le Méreau dans les Églises réformées de France** et plus particulièrement dans celles du Poitou. Extrait des *Mémoires de la Société* de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, 124 pages in-8°, accompagnées de planches. Saint-Maixent, imprimerie Ch. Reversé, 1891.

Église wallonne de La Haye, 1591-1891. — Souvenir du troisième centenaire. *Notice historique* par E. Bourlier, pasteur, et *Sermon* par E. Lacheret, pasteur. Publié par le Consistoire, 105 pages in-8° avec gravures, La Haye, Martinus Nijhoff, 1891.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

4415. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.